



---

**MINIÈRE OSISKO INC.**  
*(anciennement Corporation minière Oban)*

**RAPPORT DE GESTION**

**POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015**

---



(anciennement Corporation minière Oban)

Le présent rapport de gestion correspond à l'évaluation par la direction des résultats et de la situation financière de Minière Osisko inc., anciennement Corporation minière Oban (« Osisko » ou la « Société ») et devrait être lu en parallèle avec les états financiers audités de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 et les notes s'y rapportant. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou les « IFRS ») telles qu'elles sont émises par l'*International Accounting Standards Board*. Le présent rapport de gestion et les états financiers qui y sont reliés sont disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site web de la Société au [www.miniereosisko.com](http://www.miniereosisko.com).

La direction est responsable de l'établissement des états financiers et de la préparation du présent rapport de gestion. Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont émises par l'*International Accounting Standards Board*. Toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport de gestion sont libellées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Les renseignements portant sur le projet du Bloc Marban sont fondés sur le rapport technique intitulé « *Updated Mineral Resource Technical Report, Marban Block Project, Québec, Canada* » daté du 15 août 2013 avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> juin 2013, préparé par ou sous la supervision de Michael M. Gustin, Ph.D., CPG, de Mine Development Associates, et Peter Ronning, P.Eng., de New Caledonian Geological Consulting (le « rapport technique du Bloc Marban »). L'on devrait se référer au texte complet du rapport technique du Bloc Marban, lequel a été déposé auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières conformément au Règlement 43-101 et est disponible pour consultation sous le profil d'émetteur de Corporation minière NioGold sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

M. Elzéar Belzile, ing., de Belzile Solutions inc. (estimation des ressources globales) et personne qualifiée indépendante tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »), est responsable des renseignements techniques présentés dans le présent document, y compris la vérification des données divulguées. M. Thomas L. Dyer, P.E., de Mine Development Associates, est aussi une personne qualifiée indépendante et est responsable de l'optimisation des coquilles de fosse dans Whittle pour le projet du Bloc Marban.

M. Jean-Philippe Desrochers, Ph.D., géo., chef de projet principal sur le projet aurifère du Lac Windfall et M. Gernot Wober, B.Sc., P.Geo., vice-président à l'exploration de la Société, sont des « personnes qualifiées » tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 et ont révisé et approuvé les renseignements techniques du présent rapport de gestion relativement à toutes les propriétés de la Société, y compris la propriété du Lac Windfall et le projet du Bloc Marban.

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits dans les sections « *Risques et incertitudes* » et « *Mise en garde concernant les renseignements prospectifs* » à la fin du présent rapport de gestion.

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 16 mars 2017.

## **DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

Constituée en société le 26 février 2010, conformément à la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario (la « LSAO »), la Société vise l'exploration et le développement de propriétés de ressources de métaux précieux au Canada. Actuellement, la Société explore au Québec et en Ontario et est à la recherche de nouvelles opportunités.

## **MISES À JOUR AU COURS DE L'EXERCICE**

### ***Développement des affaires et acquisitions***

- Le 15 mars 2017, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention exécutoire avec Restructuration Deloitte, agissant comme syndic de faillite pour Minéraux Maudore ltée, pour acquérir un portefeuille de propriétés additionnel dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon, en contrepartie d'un paiement de 1 million de dollars en espèces et l'émission de 100 000 actions ordinaires de la Société. L'achat ajoutera 1 205 claims à l'acquisition par désignation



(anciennement Corporation minière Oban)

sur carte annoncée le 6 mars 2017 dans le même secteur. Par conséquent, Osisko détiendra un portefeuille de 4 147 claims couvrant une superficie de 216 000 hectares.

- Le 6 mars 2017, Osisko a annoncé l'acquisition, par désignation sur carte, d'une position de terrain significative dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon, dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec, à environ 110 kilomètres à l'ouest du projet du Lac Windfall. Le jalonnement sur carte de 2 942 claims a récemment été finalisé et s'est soldé par l'acquisition d'une vaste position de terrain couvrant une superficie de 157 000 hectares.
- Le 10 janvier 2017, Osisko a annoncé la signature d'une convention exécutoire avec Barrick Gold Corporation (« Barrick »), dans le but d'officialiser les termes d'une entente d'exploration (l'« entente d'exploration ») sur la propriété Kan (« Kan »), située dans le Nord-du-Québec. Conformément à l'entente d'exploration, Barrick devra engager une somme de 15 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de quatre ans, ce qui lui permettra d'acquérir un intérêt de 70 % sur la propriété Kan. L'entente est assujettie à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 6 millions de dollars pour les deux premières années. Suivant la réalisation des termes de l'entente d'exploration, la propriété Kan sera transférée à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 30 % par Osisko et à 70 % par Barrick. Osisko et Barrick concluront par la suite une entente de coparticipation à l'égard de la propriété Kan. De plus, Barrick pourra acquérir un intérêt additionnel de 5 % dans la coentreprise (pour un intérêt total de 75 %) en engageant une somme supplémentaire de 5 millions de dollars pour des dépenses spécifiques de projet (évaluation économique préliminaire ou étude de préfaisabilité).
- Le 5 octobre 2016, Osisko a annoncé la finalisation de la transaction d'option avec Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Redevances Osisko »), une partie apparentée, tel qu'annoncé par la Société le 16 août 2016. Selon les termes de l'entente d'option, la Société peut acquérir 100 % de la participation de Redevances Osisko dans 28 propriétés d'exploration situées dans les régions de la Baie James et de la Fosse du Labrador au Québec (les « propriétés ») après avoir engagé des dépenses d'exploration totalisant 32 millions de dollars sur une période de sept ans; la Société détiendra une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 19,2 millions de dollars. Redevances Osisko conservera une redevance escalatoire en rendement net de fonderie (« NSR ») variant de 1,5 % jusqu'à un maximum de 3,5 % sur les métaux précieux et une redevance de 2 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits des propriétés. De plus, toutes les nouvelles propriétés acquises par la Société dans la région concernée durant les sept années de l'entente d'option pourraient également être assujetties à une entente de redevance en faveur de Redevances Osisko selon des termes similaires et sous certaines conditions. En lien avec la transaction, Redevances Osisko s'est engagée à ne participer à aucune activité d'exploration et à ne pas faire concurrence à la Société dans les régions concernées par l'entente d'option; à l'exception que Redevances Osisko puisse poursuivre ses activités existantes sur son projet de cuivre-zinc Coulon détenu par Redevances Osisko et d'autres actionnaires institutionnels québécois, et sur quatre autres propriétés d'exploration.
- Le 5 octobre 2016, Osisko a annoncé la nomination de trois nouveaux dirigeants. M. Robert Wares a été nommé vice-président directeur, Exploration et Développement des ressources; M. Mathieu Savard a été nommé vice-président, Exploration au Québec; et Mme Alexandra Drapack a été nommée vice-présidente, Services environnementaux et Développement durable.
- Le 9 août 2016, Osisko a annoncé l'acquisition de 50 000 000 actions de Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), ce qui représente une participation d'environ 17 % dans Barkerville, auprès de 2176423 Ontario Ltd pour une contrepartie de 20 000 000 \$ en espèces et l'émission de 8 097 166 actions ordinaires de la Société. Les actions ordinaires de Barkerville (les « actions de Barkerville ») ont été acquises au prix de 0,80 \$ par action de Barkerville.
- Le 2 août 2016, Osisko a complété l'acquisition des claims miniers qui forment la propriété Swayze dans la ceinture de roches vertes de Swayze en Ontario. Les claims miniers ont été acquis pour la somme de 250 000 \$.
- Le 22 juin 2016, Osisko a annoncé l'arrivée d'un nouveau membre dans son équipe de haute direction, M. John Hayes, qui a été nommé au poste de vice-président principal, Développement corporatif. Par ailleurs, M. Jose Vizquerra Benavides, ancien vice-président principal, Développement corporatif et chef de l'exploitation, occupera dorénavant la fonction de vice-président directeur, Développement stratégique.



(anciennement Corporation minière Oban)

- Le 14 juin 2016, Osisko a changé de dénomination, de « Corporation minière Oban » à « Minière Osisko inc. » (le « changement de dénomination ») et le 22 juin 2016, les actions ordinaires et les bons de souscription qui se négociaient auparavant à la Bourse de Toronto (le « TSX ») sous les symboles « OBM » et « OBM.WT » ont commencé à se négocier sous les symboles « OSK » et « OSK.WT ».
- Le 8 avril 2016, Osisko a annoncé la conclusion de l'acquisition des claims miniers composant une partie de la propriété DeSantis située dans la division minière de Porcupine, dans le canton Ogden en Ontario, auprès d'Excellon Resources Inc. La Société a remis 620 400 actions ordinaires en échange des claims miniers et s'attend à émettre 229 600 actions ordinaires de plus à la réalisation du transfert des baux miniers. Le transfert des baux miniers composant le reste de la propriété DeSantis sera réalisé à la réception du consentement dans le cours normal du ministère du Développement du Nord et des Mines.
- Le 11 mars 2016, Osisko a réalisé l'acquisition de Corporation minière NioGold (« NioGold »), en vertu de laquelle Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de NioGold (les « actions de NioGold ») conformément à un plan d'arrangement approuvé par la cour (l'« arrangement NioGold »). Aux termes de l'arrangement, chacun des anciens actionnaires de NioGold a reçu 0,4167 action ordinaire en contrepartie de chaque action de NioGold, et les porteurs d'options et de bons de souscription visant l'achat d'actions de NioGold ont reçu des options et des bons de souscription de remplacement respectivement, leur donnant le droit de recevoir des actions ordinaires, d'après les modalités de ces options et bons de souscription de NioGold, selon le rajustement prévu dans le plan d'arrangement.
- Le 3 février 2016, Osisko a annoncé que la Société avait signé une lettre d'entente exécutoire visant à acquérir une participation de 100 % dans la propriété Souart auprès de Multi-Ressources Boréal. La propriété Souart est située dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry, dans les cantons de Souart et Barry au Québec.
- Le 1<sup>er</sup> février 2016, Osisko a annoncé la conclusion d'une transaction avec IDM Mining Ltd (« IDM »). Conformément à la transaction, Osisko a acquis 18 300 000 actions ordinaires du capital social d'IDM (en contrepartie de 1 000 000 \$ en espèces et de 100 % des propriétés d'Osisko au Yukon). De plus, Osisko a obtenu une redevance de 1 % NSR sur les propriétés au Yukon transférées à IDM dans le cadre du transfert de propriété.

### *Financements*

- Le 28 février 2017, Osisko a clôturé le placement privé par voie de prise ferme qui avait été annoncé le 6 février 2017, visant 5 450 000 actions ordinaires accréditatives de la Société (les « actions accréditatives ») au prix de 5,52 \$ par action accréditative, pour un produit brut totalisant 30 084 000 \$ (le « financement de février 2017 »). En parallèle, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme visant 15 327 000 unités de la Société (les « unités ») au prix de 3,40 \$ par unité, pour un produit brut totalisant environ 52 millions de dollars. Chaque unité se compose d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société.
- Le 13 décembre 2016, Minière Osisko inc. a annoncé que, suite aux annonces faites les 18 et 21 novembre 2016, la Société avait clôturé un financement par voie de placement privé visant 4 431 136 actions accréditatives, au prix de 3,15 \$ par action accréditative, pour un produit brut totalisant environ 14 millions de dollars (le « financement de décembre 2016 »).
- Le 5 octobre 2016, Redevances Osisko a exercé son option visant l'acquisition d'une redevance de 1 % NSR sur les propriétés Lac Windfall et Urban-Barry de la Société pour la somme de 5 millions de dollars.
- Le 27 septembre 2016, Osisko a clôturé le placement privé par voie de prise ferme qui avait été annoncé le 9 septembre 2016, visant 11 750 000 actions ordinaires au prix de 2,75 \$ par action ordinaire, pour un produit brut totalisant 32 312 500 \$ (le « financement de septembre 2016\$»). Le financement de septembre 2016 prévoyait l'émission par la Société de 1 750 000 actions ordinaires suivant l'exercice intégral de l'option accordée aux



(anciennement Corporation minière Oban)

preneurs fermes. Le financement de septembre 2016 a été souscrit par un syndicat de preneurs fermes dirigé par Marché des capitaux BMO.

- Le 27 juillet 2016, Osisko a clôturé le placement privé par voie de prise ferme qui avait été annoncé le 27 juin 2016, visant 7 570 000 actions accréditatives au prix moyen de 3,30 \$ par action accréditative (ce qui représente une prime de 45 % sur le prix de clôture des actions ordinaires au TSX le 24 juin 2016), pour un produit brut totalisant 25 010 800 \$ (le « financement de juillet 2016 »).
- Le 3 février 2016, Osisko a annoncé la clôture du financement de février 2016 (incluant l'exercice partiel de l'option pour attribution excédentaire), en vertu duquel la Société a émis et vendu 10 521 700 reçus de souscription d'Osisko au prix de souscription de 1,20 \$ par reçu de souscription d'Osisko, pour un produit brut totalisant 12 626 040 \$. Au terme de l'acquisition de NioGold par Osisko, chaque reçu de souscription d'Osisko a automatiquement été converti en une action ordinaire et en un bon de souscription d'action ordinaire conférant au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 1,40 \$, en tout temps avant le 3 février 2019, sous réserve d'une échéance devancée dans certaines circonstances.

### ***Faits saillants en exploration***

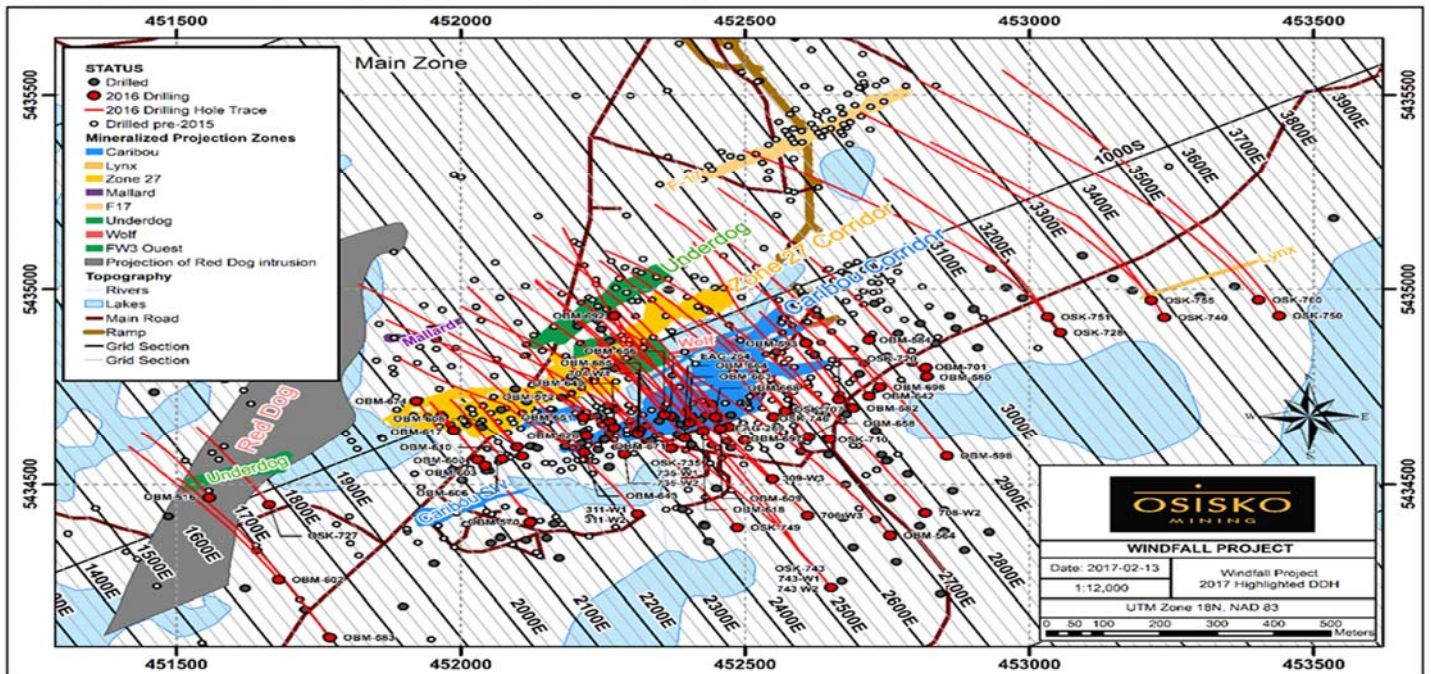
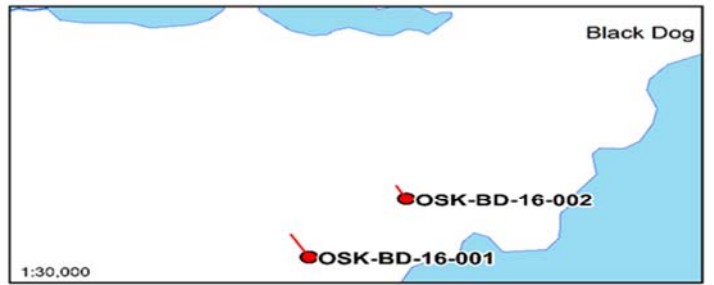
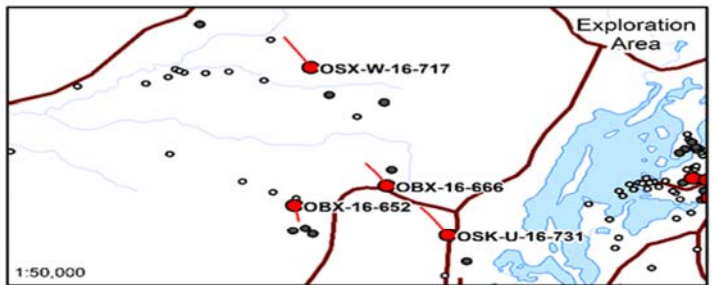
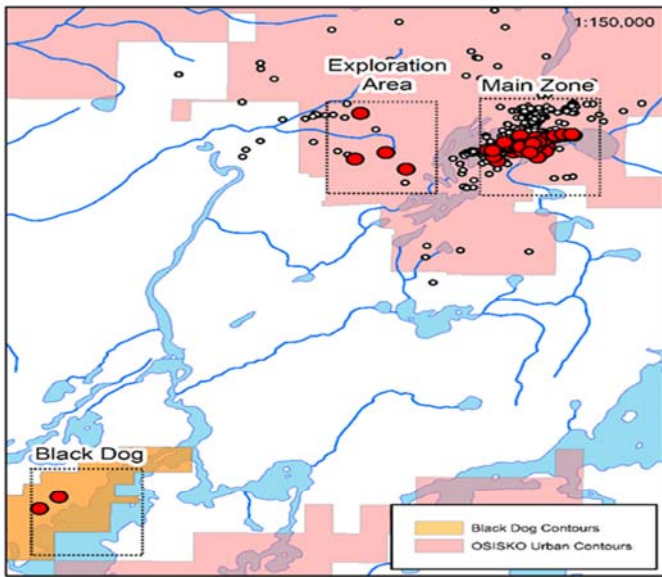
#### **a) Propriétés Lac Windfall et Urban-Barry**

La Société a annoncé les résultats suivants issus de son programme de forage en cours sur ses projets du Lac Windfall et d'Urban-Barry, détenus à 100 % par la Société et situés dans le canton d'Urban au Québec, tel qu'indiqué dans le tableau et la carte ci-dessous :





(anciennement Corporation minière Oban)





(anciennement Corporation minière Oban)

| Sondage         | Section | Zone                          | Long. (m) | UTM E  | UTM N   | Azimet (°) | Pendage (°) | De      | À       | Long. (m) | Au (g/t) |
|-----------------|---------|-------------------------------|-----------|--------|---------|------------|-------------|---------|---------|-----------|----------|
| EAG-11-269ext   | 2575    | FW3                           | 997,5     | 452471 | 5434647 | 325        | 53          | 737,10  | 744,00  | 6,90      | 7,71     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 739,70  | 740,70  | 1,00      | 42,1     |
| EAG-11-254 ext  | 2500    | FW3                           | 754,5     | 452369 | 5434676 | 323        | 56          | 684,10  | 690,90  | 6,80      | 24,7     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 686,50  | 688,70  | 2,20      | 59,7     |
| OBM-15-564      | 2675    | Nouvelle lentille potentielle | 1528,5    | 452755 | 5434370 | 330        | 60          | 436,60  | 439,90  | 3,30      | 22,3     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 439,50  | 439,90  | 0,40      | 171      |
| OBM-15-564      | 2675    | Caribou S1                    | 1528,5    | 452755 | 5434370 | 330        | 60          | 666,70  | 674,10  | 7,40      | 5,59     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 666,70  | 668,80  | 2,10      | 17,9     |
| OBM-15-564      | 2675    | Nouvelle lentille potentielle | 1528,5    | 452755 | 5434370 | 330        | 60          | 947,00  | 954,00  | 7,00      | 7,49     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 948,80  | 949,30  | 0,50      | 85,4     |
| OBM-16-570      | 2150    | Caribou W2                    | 202,0     | 452122 | 5434403 | 331        | 50          | 107,00  | 109,60  | 2,60      | 31,1     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 107,90  | 108,60  | 0,70      | 111      |
| OBM-16-572      | 2400    | Partie supérieure Zone 27     | 262,5     | 452262 | 5434661 | 331        | 49          | 101,50  | 103,50  | 2,00      | 97,3     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 101,50  | 102,50  | 1,00      | 194      |
| OBM-16-580      | 2950    | FW4                           | 1272,5    | 452820 | 5434777 | 333        | 63          | 1162,20 | 1168,20 | 6,00      | 19,6     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 1162,20 | 1162,80 | 0,60      | 150      |
| <i>et</i>       |         |                               |           |        |         |            |             | 1167,90 | 1168,20 | 0,30      | 97,7     |
| OBM-16-582      | 2775    | -                             | 511,0     | 452690 | 5434696 | 332        | 51          | 216,00  | 218,80  | 2,80      | 15,9     |
| OBM-16-583      | 1700    | -                             | 802,5     | 451770 | 5434110 | 332        | 55          | 774,00  | 777,00  | 3,00      | 19,0     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 776,00  | 777,00  | 1,00      | 55,0     |
| OBM-16-584      | 2900    | Veine                         | 84,0      | 452718 | 5434871 | 330        | 65          | 57,00   | 59,00   | 2,00      | 287      |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 57,00   | 58,00   | 1,00      | 566      |
| OBM-16-593      | 2800    | VNCR                          | 78,0      | 452607 | 5434863 | 150        | 72          | 46,40   | 48,60   | 2,20      | 5,17     |
| OBM-16-593      | 2800    | VNCR                          | 78,0      | 452607 | 5434863 | 150        | 72          | 53,00   | 57,60   | 4,60      | 8,43     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 55,30   | 55,60   | 0,30      | 230      |
| OBM-16-598      | 2875    | Caribou S1                    | 1383,5    | 452855 | 5434572 | 333        | 60          | 504,70  | 508,00  | 3,30      | 9,44     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 507,00  | 508,00  | 1,00      | 25,1     |
| OBM-16-600      | 2150    | HW de la Zone 27              | 253,5     | 452030 | 5434562 | 331        | 48          | 166,60  | 170,80  | 4,20      | 12,9     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 166,60  | 167,70  | 1,10      | 18,9     |
| <i>et</i>       |         |                               |           |        |         |            |             | 169,70  | 170,80  | 1,10      | 23,5     |
| OBM-16-602      | 1700    | -                             | 760,5     | 451680 | 5434257 | 330        | 55          | 193,50  | 196,50  | 3,00      | 14,1     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 194,50  | 195,10  | 0,60      | 68,2     |
| OBM-16-603      | 2150    | Zone 27                       | 250,5     | 452043 | 5434547 | 331        | 50          | 188,00  | 207,90  | 19,90     | 11,4     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 188,00  | 189,40  | 1,40      | 54,1     |
| <i>et</i>       |         |                               |           |        |         |            |             | 200,40  | 207,90  | 7,50      | 20,3     |
| <i>et</i>       |         |                               |           |        |         |            |             | 206,00  | 207,90  | 1,90      | 71,6     |
| <i>et</i>       |         |                               |           |        |         |            |             | 206,70  | 207,00  | 0,30      | 142      |
| OBM-16-606      | 2175    | Zone 27                       | 280,5     | 452073 | 5434564 | 331        | 50          | 192,10  | 197,10  | 5,00      | 13,8     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 196,00  | 196,80  | 0,80      | 76,9     |
| OBM-16-608      | 2225    | Zone 27                       | 250,5     | 452099 | 5434595 | 331        | 50          | 177,30  | 186,60  | 9,30      | 10,3     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 179,50  | 181,50  | 2,00      | 12,9     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 183,00  | 183,50  | 0,50      | 232      |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 183,80  | 184,20  | 0,40      | 13,7     |
| OBM-16-609      | 2550    | Zone 27                       | 552,5     | 452457 | 5434643 | 332        | 50          | 426,50  | 437,70  | 11,20     | 5,21     |
| OBM-16-610      | 2225    | FW de la Zone 27              | 271,5     | 452108 | 5434571 | 331        | 50          | 221,00  | 226,00  | 5,00      | 24,2     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 223,50  | 224,50  | 1,00      | 419      |
| OBM-16-616      | 1675    | FW3                           | 403,5     | 451558 | 5434466 | 330        | 60          | 122,40  | 124,80  | 2,40      | 18,9     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 123,80  | 124,50  | 0,70      | 37,3     |
| OBM-16-617      | 2150    | Zone 27                       | 97,5      | 451988 | 5434638 | 330        | 73          | 44,30   | 50,00   | 5,70      | 6,94     |
| OBM-16-618      | 2525    | FW de la Zone 27              | 489,5     | 452426 | 5434636 | 333        | 51          | 433,50  | 436,30  | 2,80      | 8,96     |
| <i>incluant</i> |         |                               |           |        |         |            |             | 435,50  | 436,30  | 0,80      | 23,6     |



(anciennement Corporation minière Oban)

| Sondage         | Section | Zone                           | Long. (m) | UTM E  | UTM N   | Azimut (°) | Pendage (°) | De     | À      | Long. (m) | Au (g/t) |
|-----------------|---------|--------------------------------|-----------|--------|---------|------------|-------------|--------|--------|-----------|----------|
| OBM-16-626      | 2350    | Caribou (extension supérieure) | 82,5      | 452221 | 5434625 | 150        | 68          | 40,50  | 43,00  | 2,50      | 41,8     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 40,50  | 41,40  | 0,90      | 136      |
| OBM-16-626      | 2350    | VNCR                           | 82,5      | 452221 | 5434625 | 150        | 68          | 60,90  | 63,30  | 2,40      | 23,3     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 60,90  | 61,20  | 0,30      | 69,6     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 62,60  | 63,30  | 0,70      | 40,3     |
| OBM-16-642      | 2825    | Nouveau couloir Underdog       | 1091,3    | 452718 | 5434727 | 330        | 60          | 934,00 | 937,90 | 3,90      | 17,2     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 934,00 | 934,30 | 0,30      | 264      |
| OBM-16-643      | 2325    | Zone 27                        | 301,5     | 452217 | 5434581 | 330        | 50          | 245,60 | 247,90 | 2,30      | 25,2     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 245,60 | 246,10 | 0,50      | 254      |
| OBM-16-649      | 2400    | Caribou                        | 127,5     | 452270 | 5434646 | 150        | 77          | 48,60  | 51,00  | 2,40      | 9,55     |
| OBM-16-651      | 2350    | FW de la Zone 27               | 187,5     | 452216 | 5434672 | 320        | 44          | 158,50 | 163,80 | 5,30      | 8,94     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 163,30 | 163,80 | 0,50      | 30,5     |
| OBX-16-652      | Explo   | VNCR                           | 235,5     | 448639 | 5434175 | 167        | 44          | 208,70 | 210,20 | 1,50      | 12,7     |
| OBM-16-656      | 2500    | HW de la Zone 27               | 337,5     | 452358 | 5434679 | 329        | 48          | 255,20 | 261,00 | 5,80      | 9,04     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 260,00 | 260,50 | 0,50      | 73,8     |
| OBM-16-656      | 2500    | Zone 27                        | 337,5     | 452358 | 5434679 | 329        | 48          | 273,30 | 276,40 | 3,10      | 30,6     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 274,20 | 275,30 | 1,10      | 70,8     |
| OBM-16-656      | 2500    | Zone 27                        | 337,5     | 452358 | 5434679 | 329        | 48          | 296,00 | 299,00 | 3,00      | 8,30     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 296,00 | 297,00 | 1,00      | 22,2     |
| OBM-16-658      | 2650    | Caribou Sud 1                  | 925,5     | 452612 | 5434621 | 333        | 60          | 380,00 | 382,00 | 2,00      | 45,8     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 380,00 | 381,00 | 1,00      | 90,0     |
| OBM-16-658      | 2650    | Nouvelle zone                  | 925,5     | 452612 | 5434621 | 333        | 60          | 519,00 | 527,00 | 8,00      | 8,90     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 521,00 | 521,80 | 0,80      | 18,8     |
| <i>et</i>       |         |                                |           |        |         |            |             | 522,40 | 523,40 | 1,00      | 37,1     |
| OBM-16-663      | 2525    | Nouvelle zone                  | 451,5     | 452402 | 5434658 | 330        | 53          | 233,70 | 236,10 | 2,40      | 30,2     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 233,70 | 234,40 | 0,70      | 169      |
| OBM-16-663      | 2525    | Zone 27                        | 451,5     | 452402 | 5434658 | 330        | 53          | 383,50 | 395,20 | 11,70     | 5,38     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 384,30 | 388,50 | 4,20      | 10,9     |
| OBM-16-664      | 2500    | Caribou                        | 499,5     | 452394 | 5434619 | 330        | 54          | 172,90 | 175,90 | 3,00      | 7,34     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 173,70 | 174,60 | 0,90      | 17,8     |
| OBM-16-664      | 2500    | Zone 27                        | 499,5     | 452394 | 5434619 | 330        | 54          | 439,30 | 449,50 | 10,20     | 4,64     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 439,30 | 440,00 | 0,70      | 29,7     |
| <i>et</i>       |         |                                |           |        |         |            |             | 449,00 | 449,50 | 0,50      | 19,1     |
| OBM-16-664      | 2500    | VNCR                           | 499,5     | 452394 | 5434619 | 330        | 54          | 453,00 | 453,30 | 0,30      | 178      |
| OBX-16-666      | Explo   | Veine cisailée                 | 421,5     | 449316 | 5434385 | 335        | 48          | 284,00 | 284,30 | 0,30      | 184      |
| OBM-16-668      | 2575    | Nouvelle zone                  | 442,5     | 452448 | 5434673 | 330        | 45          | 220,50 | 223,00 | 2,50      | 29,3     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 222,10 | 223,00 | 0,90      | 76,1     |
| OBM-16-671      | 2450    | VNCR                           | 490,5     | 452370 | 5434591 | 330        | 57          | 339,40 | 342,00 | 2,60      | 15,9     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 339,40 | 339,80 | 0,40      | 152      |
| OBM-16-674      | 2125    | Zone 27                        | 172,5     | 451922 | 5434714 | 150        | 60          | 106,30 | 113,00 | 6,70      | 16,6     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 106,30 | 107,00 | 0,70      | 47,0     |
| <i>et</i>       |         |                                |           |        |         |            |             | 110,40 | 111,80 | 1,40      | 45,7     |
| OBM-16-685      | 2425    | Zone 27                        | 385,5     | 452314 | 5434637 | 332        | 53          | 321,70 | 333,40 | 11,70     | 5,40     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 321,70 | 325,00 | 3,30      | 9,63     |
| OBM-16-692      | 2525    | VNCR                           | 183,5     | 452270 | 5434933 | 150        | 54          | 42,60  | 47,00  | 4,40      | 13,2     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 42,60  | 44,90  | 2,30      | 23,9     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 43,00  | 44,00  | 1,00      | 27,9     |
| <i>et</i>       |         |                                |           |        |         |            |             | 44,60  | 44,90  | 0,30      | 81,1     |
| OBM-16-697      | 2575    | Veine à quartz-tourmaline      | 421,5     | 452500 | 5434612 | 330        | 54          | 228,70 | 230,70 | 2,00      | 16,0     |
| <i>incluant</i> |         |                                |           |        |         |            |             | 228,70 | 229,20 | 0,50      | 63,5     |





(anciennement Corporation minière Oban)

| Sondage         | Section | Zone                      | Long. (m) | UTM E    | UTM N   | Azimut (°) | Pendage (°) | De      | A       | Long. (m) | Au (g/t)         |
|-----------------|---------|---------------------------|-----------|----------|---------|------------|-------------|---------|---------|-----------|------------------|
| OBM-16-698      | 2850    | Nouvelle zone             | 685,5     | 452737   | 5434750 | 332,1      | 59,8        | 156,50  | 159,00  | 2,50      | 8,06             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 156,50  | 157,50  | 1,00      | 19,0             |
| OBM-16-701      | 2950    | Extension Caribou Nord 2  | 700,5     | 452818   | 5434800 | 327,7      | 62,5        | 551,10  | 558,00  | 6,90      | 8,86             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 557,00  | 558,00  | 1,00      | 47,7             |
| OBX-16-652      |         | Exploration               | 235,5     | 448639   | 5434175 | 166,5      | -44         | 208,70  | 210,20  | 1,50      | 12,70            |
| OBX-16-666      |         | Exploration               | 421,5     | 449316   | 5434385 | 335        | -48         | 284,00  | 284,30  | 0,30      | 184,00           |
| OSK-BD-16-001   |         | Black Dog                 | 288       | 441704   | 5422936 | 330        | -56         | 199,90  | 200,80  | 0,90      | 5,8              |
| OSK-BD-16-002   |         | Black Dog                 | 196,5     | 442131   | 5423313 | 332        | -61         | 93,20   | 125,30  | 32,10     | 3,42             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 97,20   | 11,60   | 14,40     | 6,14             |
| OSK-U-16-734    |         | Fox                       | 560,5     | 448759   | 5435644 | 302        | -45,9       | 406,00  | 409,10  | 3,10      | 27,6             |
| OSK-U-16-732    |         | Fox                       | 421,5     | 448759   | 5435644 | 330,7      | -55,8       | 65,50   | 68,50   | 3,00      | 8,04             |
| OSK-U-16-731    |         | Exploration               | 499,5     | 449764   | 5433851 | 330,4      | -42,6       | 358,50  | 360,50  | 2,00      | 6,78             |
| OSK-U-16-736    |         | Fox                       | 590,5     | 448759   | 5435644 | 302,1      | -60,3       | 260,60  | 262,70  | 2,10      | 5,14             |
| OSK-W-16-704-W1 | 2425    | FW3                       | 853,5     | 452311   | 5434629 | 328,7      | -57,0       | 649,60  | 652,50  | 2,90      | 15,5             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 649,60  | 650,30  | 0,70      | 63,6             |
| OSK-W-16-704-W1 | 2425    | FW4                       | 853,5     | 452311   | 5434629 | 328,7      | -57,0       | 797,00  | 799,00  | 2,00      | 25,1             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 797,50  | 798,10  | 0,60      | 50,5             |
| OSK-W-16-309-W3 | 2575    | Nouvelle zone - Caribou   | 1174      | 452548   | 5434514 | 325,8      | 63,2        | 539,20  | 543,80  | 4,60      | 11,8             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 542,00  | 543,00  | 1,00      | 47,9             |
| OSK-W-16-706-W1 | 2525    | Caribou Sud 1             | 1276,5    | 452610   | 5434420 | 329,61     | 58,4        | 546,50  | 563,00  | 16,50     | 5,75             |
| OSK-W-16-706-W1 | 2525    | FW3                       | 1276,5    | 452610   | 5434420 | 329,61     | 58,4        | 1033,00 | 1041,90 | 8,90      | 15,9             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 1033,50 | 1034,30 | 0,80      | 93,6             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 1041,00 | 1041,40 | 0,40      | 117              |
| OSK-W-16-706-W3 | 2575    | FW1                       | 970,5     | 452610   | 5434420 | 329,6      | 58,4        | 944,80  | 952,50  | 7,70      | 7,57             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 944,80  | 945,90  | 1,10      | 9,15             |
| <i>et</i>       |         |                           |           |          |         |            |             | 949,00  | 950,10  | 1,10      | 30,0             |
| OSK-W-16-707    | 2675    | Caribou Sud 2             | 361,5     | 452571   | 5434688 | 331        | 52          | 247,30  | 249,50  | 2,20      | 11,3             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 248,30  | 248,70  | 0,40      | 58,6             |
| OSK-W-16-708-W1 | 2775    | Wolf (HW)                 | 1258,5    | 452816   | 5434427 | 331        | 54          | 765,50  | 769,50  | 4,00      | 12,2             |
| OSK-W-16-708-W1 | 2775    | Wolf                      | 1258,5    | 452816   | 5434427 | 331        | 54          | 816,50  | 820,30  | 3,80      | 12,5             |
| OSK-W-16-708-W1 | 2775    | Wolf (FW)                 | 1258,5    | 452816   | 5434427 | 331        | 54          | 834,00  | 836,40  | 2,40      | 4,79             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 835,60  | 836,40  | 0,80      | 13,9             |
| OSK-W-16-708-W1 | 2775    | New                       | 1258,5    | 452816   | 5434427 | 331        | 54          | 838,10  | 844,50  | 6,40      | 15,4             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 840,50  | 843,40  | 2,90      | 31,5             |
| OSK-W-16-708-W2 | 2775    | Nouvelle zone - Underdog  | 1408,5    | 452816,9 | 5434427 | 331,0      | 54,0        | 1135,50 | 1142,10 | 6,60      | 13,8             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 1136,10 | 1138,50 | 2,40      | 36,1             |
| OSK-W-16-710    | 2700    | Nouvelle zone             | 705,5     | 452649   | 5434615 | 331        | 60          | 531,00  | 534,00  | 3,00      | 8,32             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 532,50  | 534,00  | 1,50      | 15,5             |
| OSK-W-16-710    | 2700    | Wolf                      | 705,5     | 452649   | 5434615 | 331        | 60          | 562,00  | 568,70  | 6,70      | 11,8             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 565,90  | 566,60  | 0,70      | 212              |
| OSK-W-16-710    | 2700    | Nouvelle zone             | 705,5     | 452649   | 5434615 | 331        | 60          | 586,00  | 588,30  | 2,30      | 16,2             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 586,00  | 587,90  | 1,90      | 19,6             |
| OSX-W-16-717    | Explo   | Nouvelle découverte - Fox | 526,5     | 448759   | 5435644 | 331        | 45          | 243,90  | 255,50  | 11,60     | 3,22             |
| OSK-W-16-720    | 2775    | Caribou                   | 460,5     | 452665   | 5434718 | 332,0      | 56,0        | 260,00  | 265,70  | 5,70      | 34,4 (non coupé) |
| OSK-W-16-720    | 2775    | Caribou                   | 460,5     | 452665   | 5434718 | 332,0      | 56,0        | 260,00  | 265,70  | 5,70      | 20,9 (3)         |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 262,00  | 262,50  | 0,50      | 45,9             |
| <i>et</i>       |         |                           |           |          |         |            |             | 263,10  | 263,60  | 0,50      | 105              |
| <i>et</i>       |         |                           |           |          |         |            |             | 264,30  | 264,60  | 0,30      | 348              |
| OSK-W-16-727    | 1775    | FW3 Underdog              | 382,5     | 451663   | 5434448 | 330,2      | 52,5        | 274,40  | 276,50  | 2,10      | 9,45             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 274,90  | 276,00  | 1,10      | 17,2             |
| OSK-W-16-728    | 3200    | VNCR                      | 1420,5    | 453054   | 5434890 | 330,8      | 65,2        | 363     | 365,4   | 2,4       | 42,2 (non coupé) |
| OSK-W-16-728    | 3200    | VNCR Coupé à 100g/t Au    | 1420,5    | 453054   | 5434890 | 330,8      | 65,2        | 363     | 365,4   | 2,4       | 17,2(3)          |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |          |         |            |             | 363,6   | 364     | 0,4       | 250              |



(anciennement Corporation minière Oban)

| Sondage         | Section | Zone                      | Long. (m) | UTM E  | UTM N   | Azimut (°) | Pendage (°) | De      | À       | Long. (m) | Au (g/t)         |
|-----------------|---------|---------------------------|-----------|--------|---------|------------|-------------|---------|---------|-----------|------------------|
| OSK-W-16-728    | 3200    | Caribou (extension)       | 1420,5    | 453054 | 5434890 | 330,8      | 65,2        | 478,10  | 481,20  | 3,10      | 391              |
| OSK-W-16-311-W1 | 2325    | FW4 (HW)                  | 1155      | 452311 | 5434424 | 330,3      | -62,4       | 1118,00 | 1120,00 | 2,00      | 15,7             |
| OSK-W-16-311-W2 | 2325    | FW3 (HW)                  | 1181      | 452311 | 5434424 | 330,3      | -62,4       | 918,80  | 921,00  | 2,20      | 13,0             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 919,30  | 919,60  | 0,30      | 88,3             |
| OSK-W-16-735    | 2375    | Caribou                   | 1111,5    | 452288 | 5434576 | 330,1      | -63,8       | 101,8   | 137,2   | 35,4      | 17,0             |
| OSK-W-16-735    | 2375    | Caribou Coupé à 100g/t Au | 1111,5    | 452288 | 5434576 | 330,1      | -63,8       | 101,8   | 137,2   | 35,4      | 6,1 (3)          |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 103     | 103,5   | 0,5       | 10,1             |
| <i>et</i>       |         |                           |           |        |         |            |             | 112     | 113,7   | 1,7       | 318              |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 112     | 113     | 1         | 486              |
| <i>et</i>       |         |                           |           |        |         |            |             | 113     | 113,7   | 0,7       | 79,2             |
| OSK-W-16-735    | 2375    | FW4                       | 1111,5    | 452288 | 5434576 | 330,1      | -63,8       | 824,2   | 828,4   | 4,2       | 33,6 (non coupé) |
| OSK-W-16-735    | 2375    | FW4 Coupé à 100 g/t Au    | 1111,5    | 452288 | 5434576 | 330,1      | -63,8       | 824,2   | 828,4   | 4,2       | 24,4 (3)         |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 824,2   | 824,5   | 0,3       | 228              |
| <i>et</i>       |         |                           |           |        |         |            |             | 826,8   | 828,4   | 1,6       | 36,8             |
| OSK-W-16-735-W1 | 2375    | FW1                       | 1072,5    | 452288 | 5434576 | 330,1      | -63,8       | 520,5   | 527,3   | 6,8       | 11,6 (non coupé) |
| OSK-W-16-735-W1 | 2375    | FW1 Coupé à 100 g/t Au    | 1072,5    | 452288 | 5434576 | 330,1      | -63,8       | 520,5   | 527,3   | 6,8       | 8,7 (3)          |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 521,5   | 522     | 0,5       | 140 (non coupé)  |
| OSK-W-16-735-W2 | 2375    | FW1                       | 1072,5    | 452288 | 5434576 | 330,1      | -63,8       | 532,2   | 535,7   | 3,5       | 12,2             |
| OSK-W-16-735-W2 | 2375    | FW3                       | 1072,5    | 452288 | 5434576 | 330,1      | -63,8       | 808,5   | 818,3   | 9,8       | 7,92             |
| OSK-W-16-735-W2 | 2375    | FW3                       | 1072,5    | 452288 | 5434576 | 330,1      | -63,8       | 822,7   | 828     | 5,3       | 11,7             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 825     | 825,5   | 0,5       | 54,1             |
| OSK-W-16-740    | 3375    | Veine                     | 1465,5    | 453237 | 5434929 | 340,0      | -65,6       | 137,4   | 140     | 2,6       | 7,21             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 138,7   | 139,2   | 0,5       | 23,60            |
| OSK-W-16-740    | 3375    | CN2                       | 1465,5    | 453237 | 5434929 | 340,0      | -65,6       | 720,5   | 722,8   | 2,3       | 9,66             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 720,5   | 721,5   | 1         | 19,5             |
| OSK-W-16-743    | 2525    | FW2                       | 1561,5    | 452651 | 5434237 | 334,2      | -64,3       | 1233,7  | 1236,3  | 2,6       | 303 (non coupé)  |
| OSK-W-16-743    | 2525    | FW2 Coupé à 100 g/t Au    | 1561,5    | 452651 | 5434237 | 334,2      | -64,3       | 1233,7  | 1236,3  | 2,6       | 47,0 (3)         |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 1233,7  | 1235,8  | 2,1       | 375 (non coupé)  |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 1233,7  | 1235,8  | 2,1       | 57,7 (3)         |
| OSK-W-16-743-W1 | 2528    | FW2                       | 1489,5    | 452651 | 5434237 | 333,3      | -64,1       | 1251,8  | 1254,4  | 2,6       | 8,1              |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 1252,1  | 1252,9  | 0,8       | 24,0             |
| OSK-W-16-743 W2 | 2528    | CS1                       | 1626,7    | 452651 | 5434237 | 333,3      | -64,1       | 748,0   | 751,0   | 3,0       | 10,3             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 749,6   | 751,0   | 1,4       | 21,5             |
| OSK-W-16-746    | 2650    | Veine                     | 874,5     | 452550 | 5434673 | 330,5      | 57,1        | 603     | 606,7   | 3,7       | 16,5             |
| OSK-W-16-749    | 2458    | CS1                       | 553       | 452486 | 5434389 | 332,0      | -57,0       | 504,6   | 510     | 5,4       | 12,7             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 504,6   | 505,3   | 0,7       | 35,2             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 506     | 510     | 4         | 10,7             |
| OSK-W-16-750    | 3557    | VNCR                      | 1580      | 453439 | 5434933 | 332,0      | -65,0       | 418,2   | 420,5   | 2,3       | 17,0             |
| OSK-W-16-750    | 3557    | Caribou                   | 1580      | 453439 | 5434933 | 332,0      | -65,0       | 709     | 711     | 2         | 41,8             |
| OSK-W-16-751    | 3200    | CN2                       | 943,5     | 453032 | 5434930 | 335,0      | -63,7       | 519,2   | 521,5   | 2,3       | 6,57             |
| OSK-W-16-755    | 3379    | Lynx                      | 1078,5    | 453214 | 5434971 | 335,0      | -64,0       | 63      | 69      | 6         | 11,8             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 64      | 64,9    | 0,9       | 67,1             |
| OSK-W-16-755    | 3379    | Lynx (FW)                 | 1078,5    | 453214 | 5434971 | 335,0      | -64,0       | 147     | 149     | 2         | 8,12             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 147,4   | 147,9   | 0,5       | 30,4             |
| OSK-W-16-760    | 3544    | Lynx (HW)                 | 1561,5    | 453403 | 5434972 | 332,0      | -65,0       | 208     | 211     | 3         | 14,1             |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 208,5   | 211     | 2,5       | 16,7             |
| OSK-W-16-760    | 3544    | Lynx                      | 1561,5    | 453403 | 5434972 | 332,0      | -65,0       | 223     | 232     | 9         | 95,3 (non coupé) |
| OSK-W-16-760    | 3544    | Lynx                      | 1561,5    | 453403 | 5434972 | 332,0      | -65,0       | 223     | 232     | 9         | 42,7 (3)         |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 226,3   | 232     | 5,7       | 148 (non coupé)  |
| <i>incluant</i> |         |                           |           |        |         |            |             | 226,3   | 232     | 5,7       | 65,0 (3)         |
| OSK-W-16-760    | 3544    | VNCR                      | 1561,5    | 453403 | 5434972 | 332,0      | -65,0       | 250,5   | 255     | 4,5       | 7,79             |
| OSK-W-16-717    |         | Fox                       | 526,5     | 448759 | 5435644 | 331,0      | -45,0       | 243,9   | 255,5   | 11,6      | 3,22             |

(1) Définitions : HW = éponte supérieure; FW = éponte inférieure; VNCR = veines à texture crustiforme



(anciennement Corporation minière Oban)

## b) Propriété Garrison

La Société a annoncé les résultats suivants issus de son programme de forage en cours sur sa propriété Garrison, entièrement détenue par la Société et située dans le canton Garrison en Ontario :

- Le 15 mars 2017, les nouveaux résultats significatifs comprennent des teneurs de 10,9 grammes par tonne (g/t) d'or sur 3,9 mètres dans le sondage OSK-G17-331; 13,8 g/t d'or sur 2,0 mètres dans le sondage OSK-G17-324; 1,07 g/t d'or sur 32,4 mètres dans le sondage OSK-G17-328; et 1,38 g/t d'or sur 26,0 mètres dans le sondage OSK-G16-317.
- Le 1<sup>er</sup> février 2017, les nouveaux résultats significatifs comprennent des teneurs de 16,7 g/t Au sur 16,4 mètres (8,52 g/t Au sur 16,4 mètres coupé) et 7,62 g/t Au sur 2,6 mètres dans le sondage OSK-G17-326.
- Le 16 janvier 2017, Osisko a annoncé de nouveaux résultats significatifs. Le programme de forage de 35 000 mètres (bonifié de 20 000 mètres) présentement en cours a pour but de poursuivre la vérification des zones aurifères connues de Jonpol et Garrcon avec six foreuses présentement mobilisées sur la propriété. Les nouveaux résultats significatifs comprennent des teneurs de 2,27 g/t Au sur 46,4 mètres dans le sondage OSK-G16-213X; 2,85 g/t Au sur 19,6 mètres dans le sondage OSK-G16-318; 6,66 g/t Au sur 6,8 mètres dans le sondage OSK-G16-319; 3,1 g/t Au sur 12,0 mètres (4,96 g/t Au sur 12,0 mètres non coupé) dans le sondage OSK-G16-314A; et 3,57 g/t Au sur 8,0 mètres dans le sondage OSK-G16-209X.
- Le 28 septembre 2016, Osisko a annoncé de nouveaux résultats significatifs. Trois foreuses sont présentement mobilisées sur le site. Les nouveaux résultats significatifs comprennent des teneurs de 14,9 g/t Au sur 7,7 mètres (non coupé) dans le sondage OSK-G16-300 (8,70 g/t Au sur 7,7 mètres coupé) et 1,02 g/t Au sur 63,3 mètres dans le sondage OSK-G16-296.
- Le 13 juillet 2016, Osisko a annoncé le début d'un programme de forage de 20 000 mètres. Le programme de travaux en cours ciblera les gîtes Garrcon et Jonpol, définis par les détenteurs antérieurs de la propriété. Le nouveau programme de forage a pour but de confirmer les résultats des travaux antérieurs et de faire un suivi sur les zones souterraines potentielles à plus haute teneur du gîte à fort tonnage de Garrcon. Les travaux de forage serviront aussi à explorer davantage le potentiel en ressources souterraines qui demeure ouvert en profondeur au gîte Jonpol.

## c) Autres projets

- Le 6 juillet 2016, Osisko a annoncé le début d'un programme d'exploration sur sa propriété Black Dog (anciennement la propriété « Souart »), entièrement détenue par la Société et située à 15 kilomètres au sud-ouest du projet du Lac Windfall. Le programme sera effectué en parallèle aux travaux en cours sur le projet du Lac Windfall et comprendra des travaux d'excavation de tranchées et du forage, dans le but de confirmer et de bonifier les résultats des travaux historiques sur la propriété Souart.

Tous les résultats de forage sont disponibles sous le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site web de la Société au [www.miniereosisko.com](http://www.miniereosisko.com).

## Performance globale

La Société a réalisé plus d'une trentaine de transactions depuis la réorganisation survenue en août 2015 et amassé près de 91 millions de dollars en financement au cours de la même période. La Société a investi environ 33 millions de dollars sur ses actifs d'exploration et d'évaluation, principalement sur les propriétés du Lac Windfall et d'Urban-Barry, et engagé environ 8,6 millions de dollars en frais administratifs et généraux, en excluant les éléments hors caisse. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société a acquis la propriété Black Dog (anciennement « Souart »), la propriété DeSantis, le portefeuille de propriétés à la Baie James, et la propriété Marban par le biais de l'acquisition de NioGold. La Société a amassé près de 83 millions de dollars dans le cadre de plusieurs financements et a continué d'accumuler les succès dans le cadre de ses programmes de forage de 150 000 mètres au Lac Windfall et de 250 000 mètres à Urban-Barry, publiant



(anciennement Corporation minière Oban)

plus de 24 communiqués positifs annonçant une expansion des ressources, tant en profondeur que latéralement avec des sondages d'expansion. Osisko s'est ainsi façonné un actionnariat solide, puisque plus de 33 % des actions ordinaires sont détenues par quatre fonds et une société (Redevances Aurifères Osisko Ltée). La Société a annoncé qu'elle avait réalisé environ 115 000 mètres de forage et dépensé environ 23 millions de dollars au courant de l'année 2016, dans le cadre d'un programme de forage initialement annoncé à 50 000 mètres (bonifié deux fois jusqu'à la campagne de forage actuelle de 150 000 mètres) sur le gîte aurifère du Lac Windfall et les cibles d'exploration environnantes dans les cantons d'Urban et de Barry.

La Société a connu une croissance rapide depuis juin 2015. À l'époque, Osisko n'avait aucun inventaire de ressources minérales définies, disposait de 10 millions de dollars en trésorerie et avait une capitalisation boursière de moins de 10 millions de dollars. Au 31 décembre 2016, la Société disposait d'environ 95 millions de dollars en trésorerie, en équivalents de trésorerie et en titres négociables et sa capitalisation boursière s'établissait à 395 millions de dollars.

La Société compte quatre gîtes minéraux qui renferment des ressources globales de 3,42 millions d'onces dans les catégories des ressources minérales mesurées et des ressources minérales indiquées, en plus de 1,8 million d'onces en ressources globales dans la catégorie des ressources minérales présumées. Par ailleurs, la Société a des programmes de forage en cours qui ont débuté en 2016 et qui se poursuivront en 2017, impliquant environ 250 000 mètres pour une campagne de forage combinée totalisant 400 000 mètres. La direction est d'avis que ces éléments fondamentaux procurent les assises solides nécessaires pour bâtir une société minière qui offrira une valeur croissante à ses actionnaires au fil du temps. Veuillez consulter le tableau à la page 14 pour les teneurs et les quantités de chaque catégorie de ressources minérales incluse dans les estimations présentées.

#### *Acquisition de Corporation minière NioGold*

Le 11 mars 2016, la Société a réalisé l'acquisition de NioGold aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal.

Selon les modalités de l'arrangement NioGold, Osisko a acquis la totalité des actions de NioGold et chaque détenteur d'actions de NioGold a reçu 0,4167 action ordinaire en contrepartie de chaque action de NioGold en sa possession.

Cet arrangement a été comptabilisé comme une acquisition d'actifs nets puisque NioGold ne correspond pas à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs nets de NioGold a été comptabilisée à la juste valeur de la contrepartie versée de 62 042 000 \$.

(en milliers de dollars canadiens)

| <b>Contrepartie versée</b>           |               |           |
|--------------------------------------|---------------|-----------|
| Contrepartie en actions              | 58 908        | \$        |
| Coûts de transaction                 | 1 645         |           |
| Options d'achat d'actions            | 1 015         |           |
| Bons de souscription                 | 474           |           |
|                                      | 62 042        | \$        |
| <b>Actifs nets acquis</b>            |               |           |
| Liquidités                           | 1 085         | \$        |
| Actif courant                        | 450           |           |
| Immobilisations corporelles          | 47            |           |
| Actifs d'exploration et d'évaluation | 61 629        |           |
| Passif courant                       | (1 169)       |           |
| <b>Total des actifs nets acquis</b>  | <b>62 042</b> | <b>\$</b> |

#### *Stratégie d'exploration*



(anciennement Corporation minière Oban)

Osisko est une société d'exploration minière axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux au Canada. Le projet phare d'Osisko est le gîte aurifère à haute teneur du Lac Windfall, situé entre les villes de Val-d'Or et Chibougamau au Québec, Canada. Osisko détient aussi une participation indivise de 100 % dans un important groupe de claims dans la région d'Urban-Barry (70 000 hectares) au Québec, une participation de 100 % dans le projet Garrison à l'est de Matheson en Ontario, ainsi que d'autres projets dans la région de Timmins en Ontario, à la Baie James et dans la Fosse du Labrador au Québec, et les propriétés du Bloc Marban acquises lors de l'acquisition de NioGold, lesquelles sont situées à 15 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada.

## 1. RÉSUMÉ DES PROPRIÉTÉS MINÉRALES

Les différentes propriétés minérales aurifères de la Société au Canada sont énumérées ci-dessous :

| Propriétés d'exploration en activité | Localisation | Statut             |
|--------------------------------------|--------------|--------------------|
| Lac Windfall                         | Québec       | Détenue à 100 %    |
| Urban-Barry                          | Québec       | Détenue à 100 %    |
| Souart (Black Dog)                   | Québec       | Détenue à 100 %    |
| Faïlle Catharine – Ogima             | Ontario      | Claims sous option |
| Garrison – Garrcon                   | Ontario      | Détenue à 100 %    |
| Garrison – Buffonta                  | Ontario      | Détenue à 100 %    |
| Garrison – Jonpol                    | Ontario      | Détenue à 100 %    |
| Garrison – Gold Pike                 | Ontario      | Détenue à 100 %    |
| Bloc Marban                          | Québec       | Détenue à 100 %    |
| Bloc Malartic                        | Québec       | Détenue à 100 %    |
| Siscoe Est                           | Québec       | Détenue à 50 %     |
| Héva                                 | Québec       | Détenue à 100 %    |
| Kan – Baie James                     | Québec       | Entente d'option   |
| Éléonore – Baie James                | Québec       | Entente d'option   |
| Éléonore JV – Baie James             | Québec       | Entente d'option   |
| Autres – Baie James                  | Québec       | Entente d'option   |
| Swayze                               | Ontario      | Détenue à 100 %    |
| DeSantis                             | Ontario      | Détenue à 100 %    |





(anciennement Corporation minière Oban)

## 2. RESSOURCES MINÉRALES SUR LES PROPRIÉTÉS

Les ressources minérales globales de la Société sont résumées ci-dessous :

| CATÉGORIE             | TONNES (Mt)  | TENEUR (g/t Au) | OR (Moz)    |
|-----------------------|--------------|-----------------|-------------|
| <b>MESURÉES</b>       |              |                 |             |
| MARBAN <sup>(2)</sup> | 7,70         | 1,47            | 0,36        |
| GARRISON              | 15,1         | 1,07            | 0,51        |
|                       | <b>22,8</b>  | <b>1,20</b>     | <b>0,88</b> |
| <b>INDIQUÉES</b>      |              |                 |             |
| MARBAN <sup>(2)</sup> | 29,4         | 1,18            | 1,12        |
| WINDFALL              | 2,76         | 8,42            | 0,75        |
| GARRISON              | 15,0         | 1,40            | 0,68        |
|                       | <b>47,2</b>  | <b>1,68</b>     | <b>2,55</b> |
| <b>TOTAL M&amp;I</b>  |              |                 |             |
| MARBAN <sup>(2)</sup> | 37,0         | 1,24            | 1,48        |
| WINDFALL              | 2,76         | 8,42            | 0,75        |
| GARRISON              | 30,1         | 1,24            | 1,20        |
|                       | <b>69,9</b>  | <b>1,53</b>     | <b>3,43</b> |
| <b>PRÉSUMÉES</b>      |              |                 |             |
| MARBAN <sup>(2)</sup> | 3,60         | 1,15            | 0,13        |
| WINDFALL              | 3,51         | 7,62            | 0,86        |
| GARRISON              | 7,87         | 3,19            | 0,81        |
|                       | <b>14,98</b> | <b>3,74</b>     | <b>1,80</b> |

1. Voir les mises en garde concernant l'information technique sur les ressources minérales.

2. Les ressources minérales globales n'ont pas été estimées à l'intérieur d'un modèle de fosse.

Remarque : Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à savoir si elles peuvent être exploitées légalement ou économiquement. L'on ne doit pas supposer que la totalité des ressources présumées sera éventuellement convertie à une catégorie supérieure. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée.

## 3. ACTIVITÉS SUR LES PROPRIÉTÉS MINÉRALES

### 3.1 *Urban-Barry*

Au 31 décembre 2016, la Société avait jalonné des claims dans la région d'Urban-Barry au Québec. Les dépenses d'exploration sur la propriété comprennent le coût du jalonnement des terrains et la compilation de données. Pour conserver la validité des claims, la Société devait dépenser 1 505 000 \$ au cours des deux années suivant la date du jalonnement; ce montant avait été dépensé en date du 31 décembre 2016. Au cours de l'exercice, Osisko a réalisé deux levés aéroportés couvrant l'ensemble de la propriété. Le levé magnétique a été complété en mars 2016, tandis que le levé électromagnétique a été réalisé en avril 2016. Les travaux de forage ont débuté dans ce secteur à l'aide de quatre foreuses afin de vérifier les anomalies identifiées dans le cadre des levés et des programmes d'échantillonnage des tills.



(anciennement Corporation minière Oban)

### i) Propriété du Lac Windfall

La Société a acquis la propriété du Lac Windfall dans le cadre de l'acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation (« Eagle Hill »), réalisée le 25 août 2015. La propriété du Lac Windfall est entièrement détenue par la Société et est constituée de 285 claims contigus couvrant environ 12 400 hectares dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec, Canada.

Une grande partie de la propriété est assujettie aux redevances NSR résiduelles suivantes :

| Localisation   | Superficie approximative   | NSR   | Option de rachat   |
|--|----------------------------|-------|--|
| Centre de la propriété, hôte de la majorité des ressources minérales   | 3 151 acres<br>(1 275 ha)  | 1,5 % | Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars  |
| Au nord de la majorité des ressources minérales, secteur encaissant une petite partie des ressources minérales | 2 342 acres<br>(948 ha)    | 1 %   | Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars (500 000 \$ pour chaque tranche de 0,5 % NSR)    |
| Partie nord de la propriété  | 19 531 acres<br>(7 904 ha) | 2 %   | Rachat de 2 % NSR pour 1 million de dollars (500 000 \$ pour chaque tranche de 1 % NSR)      |
| Au sud-est des ressources minérales  | 706 acres<br>(286 ha)      | 2 %   | Rachat de 1 % NSR pour 500 000 \$  |
| Limite est de la propriété   | 2 507 acres<br>(1 015 ha)  | 2 %   | Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars, droit de premier refus pour le 1 % NSR résiduel |

Le 5 octobre 2016, Redevances Osisko a exercé son option visant à acquérir une redevance de 1 % NSR sur les propriétés du Lac Windfall et d'Urban-Barry de la Société pour la somme de 5 millions de dollars.

### Activités d'exploration

Le 19 décembre 2016, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé environ 115 000 mètres de forage dans le cadre du programme initialement annoncé à 50 000 mètres mais déjà bonifié deux fois à 150 000 mètres, sur le gîte aurifère du Lac Windfall et sur les cibles d'exploration environnantes dans les cantons d'Urban et de Barry. Les succès remportés en exploration dans le cadre du programme initial de 150 000 mètres de forage comprennent notamment :

- Une mise à jour de l'interprétation géologique du gîte du Lac Windfall, menant à une empreinte beaucoup plus grande et toujours en croissance comparativement au secteur minéralisé défini antérieurement;
- La découverte de plusieurs nouvelles zones de minéralisation significatives (incluant la zone Wolf et la nouvelle zone à haute teneur et à faible profondeur récemment annoncée (la zone Lynx), découverte sur une section de forage d'expansion à 600 mètres du gîte);
- L'extension récemment annoncée à 600 mètres au nord-est, des principaux couloirs de minéralisation (Caribou, zone 27, Wolf et Underdog); et
- Deux nouvelles découvertes dans les secteurs avoisinants (Fox et Black Dog).



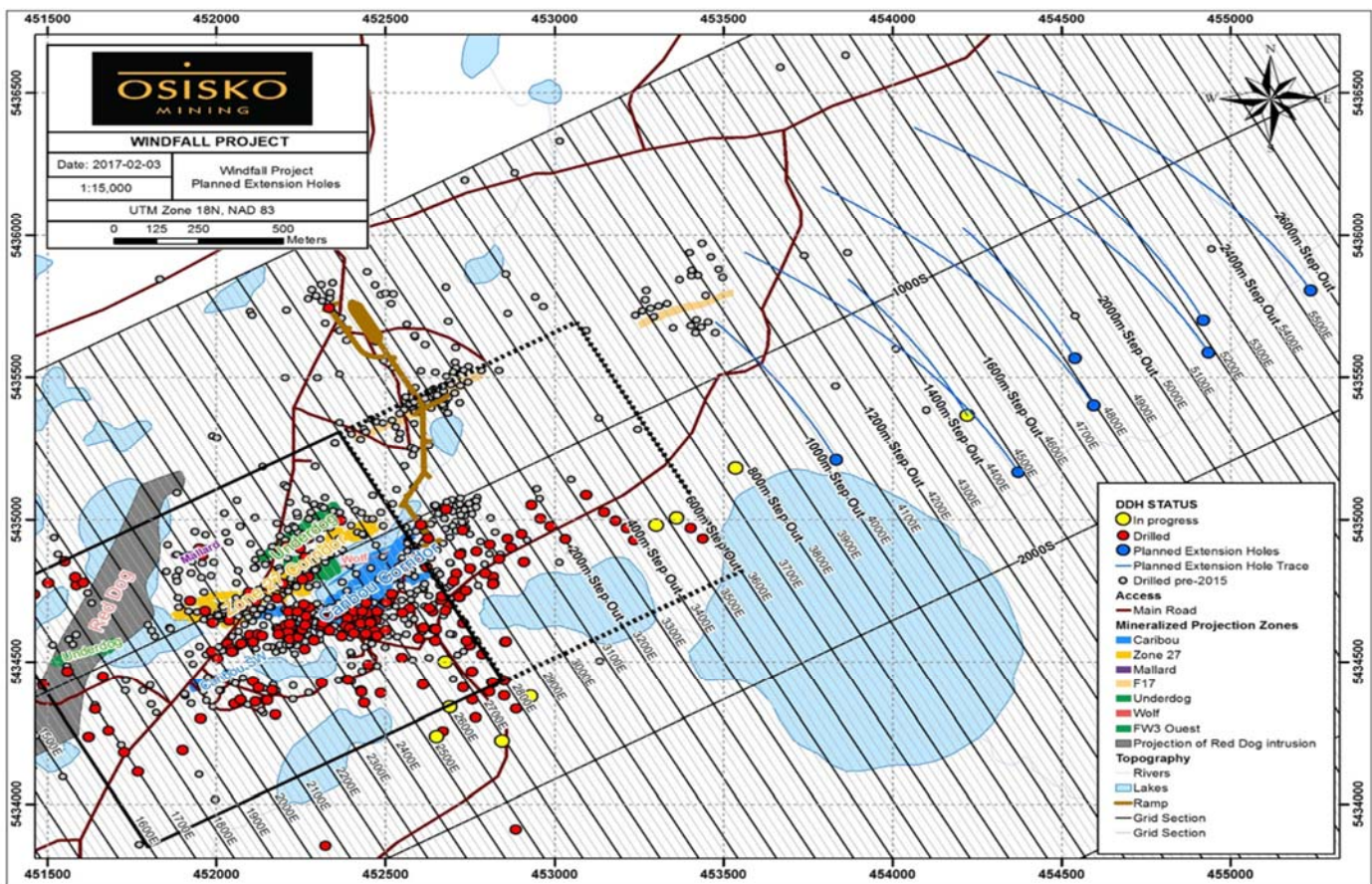
(anciennement Corporation minière Oban)

D'autres foreuses ont aussi récemment commencé les travaux d'exploration régionale visant à vérifier une banque de cibles d'exploration définies dans le cadre des travaux d'exploration préliminaires réalisés au cours de la dernière année. L'ajout de 250 000 mètres de forage permettra à la Société d'explorer et de mieux définir la minéralisation connue dans le secteur du gîte principal et dans l'extension nord-est récemment découverte. La Société s'est fixé comme objectif de maximiser le niveau d'information qui sera inclus dans la première mise à jour des ressources anticipée en 2017. Osisko poursuit ses efforts pour obtenir les permis requis pour prolonger la rampe jusqu'au gîte du Lac Windfall, en vue de débiter l'exploration souterraine au deuxième semestre de 2017.

L'expansion du camp Windfall a aussi été récemment complétée et inclut notamment une plus grande capacité d'hébergement, une nouvelle carothèque et d'autres installations pour la centaine de personnes qui travaillent présentement sur le site; il est aussi prévu d'agrandir le camp éventuellement de façon à pouvoir accueillir plus de 200 personnes. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont positifs et permettent de vérifier et d'établir une corrélation avec les résultats des travaux de forage historiques effectués par les détenteurs antérieurs de la propriété. Le gîte demeure ouvert en profondeur sous l'intrusif Red Dog, et demeure ouvert aux deux extrémités, à l'est et à l'ouest.

### Forage

La Société continue d'obtenir des résultats de forage positifs de son programme de forage de 400 000 mètres au Lac Windfall. La carte de forage de la Société est présentée ci-dessous :





(anciennement Corporation minière Oban)

### **Contrôle de la qualité**

L'épaisseur réelle des intervalles est estimée à 65-80 % des longueurs présentées dans l'axe de forage. Les résultats d'analyse n'ont pas été coupés, sauf indication contraire. Les intersections se trouvent à l'intérieur des limites géologiques des principales zones minéralisées, mais n'ont pas été corrélées à des domaines filoniens individuels pour l'instant. Les intervalles présentés comprennent uniquement des teneurs individuelles à l'analyse d'au moins 3,0 g/t Au et des teneurs moyennes pondérées d'au moins 3,0 g/t Au après dilution sur des longueurs d'au moins 2,0 mètres dans l'axe de forage. Tous les résultats d'analyse de carottes de forage de calibre NQ ont été obtenus soit par pyroanalyse avec tamisage métallique sur des fractions de 1 kg ou par pyroanalyse standard avec fini par absorption atomique ou fini gravimétrique sur des fractions de 50 g aux laboratoires ALS de Val-d'Or (Québec) ou de Sudbury (Ontario). La méthode d'analyse par tamisage métallique sur une fraction de 1 kg est privilégiée par le géologue lorsque l'échantillon contient de l'or grossier ou présente un pourcentage plus élevé de pyrite que les sections avoisinantes. Tous les échantillons ont aussi été analysés pour plusieurs éléments, incluant l'argent, par la méthode Aqua Regia-ICP-AES aux laboratoires ALS. La conception du programme de forage, le programme d'assurance-qualité/contrôle de la qualité (« AQ/CQ ») et l'interprétation des résultats sont effectués par des personnes qualifiées appliquant un programme d'AQ/CQ conforme au Règlement 43-101 et aux meilleures pratiques de l'industrie. Des échantillons de référence et des blancs sont insérés à tous les 20 échantillons dans le cadre du programme d'AQ/CQ par la Société et par le laboratoire. Environ 5 % des pulpes d'échantillons sont expédiés à d'autres laboratoires pour des analyses de vérification.

#### **ii) Propriété Black Dog (anciennement « Souart »)**

Le 3 février 2016, la Société a acquis une participation de 100 % dans la propriété Black Dog située dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry, dans les cantons de Souart et Barry au Québec. La Société a émis 500 000 actions ordinaires et versé 200 000 \$ en espèces pour acquérir une participation de 100 % dans la propriété. La propriété est constituée de 33 claims couvrant une superficie de 1 286 hectares. La propriété Black Dog est assujettie à une redevance de 2 % NSR, laquelle peut être rachetée en tout temps pour la somme de 2 000 000 \$. Les travaux de forage ont commencé sur la propriété en septembre 2016 et le 6 décembre 2016, la Société a obtenu une teneur de 6,14 g/t Au sur 14,4 mètres dans le sondage OSK-BD-16-002. Le sondage OSK-BD-16-002 a été implanté à 150 mètres à l'est d'une zone d'altération exposée en surface (surnommée « Tourmaline Hill »). Ce nouveau sondage a recoupé des intervalles titrant 6,14 g/t Au et 34,1 g/t Ag sur 14,4 mètres, incluant 15,6 g/t Au et 93,5 g/t Ag sur 2,8 mètres dans une brèche minéralisée avec tourmaline, renfermant 2 à 15 % de pyrite grossière et 10 % de chalcopryrite. Cette intersection fait partie d'un intervalle plus large qui présente des teneurs moyennes de 3,42 g/t Au et 23,2 g/t Ag sur l'ensemble de la longueur recoupée de 32,1 mètres. Le sondage OSK-BD-16-001 a été implanté à 600 mètres au sud-ouest de OSK-BD-16-002 et a recoupé un intervalle titrant 5,76 g/t Au et 34,8 g/t Ag sur 0,9 mètre dans une brèche à tourmaline. Les travaux de forage se poursuivent et ont pour but de déterminer l'étendue, la continuité et la géométrie de la nouvelle minéralisation aurifère polymétallique découverte à Black Dog. D'autres levés électromagnétiques (EM) en sondage sont prévus afin d'aider les efforts de ciblage, et une deuxième foreuse sera assignée au projet au cours du prochain mois.

### **3.2 Faille Catharine**

#### **i) Projet Ogima**

Le 28 novembre 2014, la Société a signé une lettre d'entente avec un détenteur de titres non apparenté pour acquérir une participation indivise de 100 % dans la propriété Côté, située dans le nord de l'Ontario. La convention d'option définitive a été signée le 23 décembre 2014; un paiement de 60 000 \$ a été versé à la signature, un autre paiement de 75 000 \$ a été versé le 23 décembre 2015, puis un autre paiement de 85 000 \$ a été versé le 23 décembre 2016. Des paiements additionnels de 100 000 \$ et de 140 000 \$ sont dus aux troisième et quatrième dates anniversaires de la signature. La convention est aussi assujettie à une redevance de 2 % NSR, laquelle peut être rachetée pour 1 000 000 \$ par tranche de 1 % NSR.

Le 23 février 2015, la Société a signé une convention avec une société non apparentée pour acquérir une participation indivise de 100 % dans la propriété Olsen, située dans le nord de l'Ontario, pour un paiement total de 50 000 \$, lequel a été versé à la signature. La convention est aussi assujettie à une redevance de 1 % NSR, laquelle peut être rachetée pour 500 000 \$ pour chaque terrain concédé par lettres patentes formant la propriété. Compte tenu de la situation géographique de la propriété Olsen, celle-ci a été intégrée au projet Ogima.





(anciennement Corporation minière Oban)

Le 10 mars 2015, la Société a signé une convention d'achat avec un particulier non apparenté pour acquérir une participation de 100 % dans un lot de 64 hectares concédé par lettres patentes et désigné la propriété Roach, en contrepartie d'un paiement unique de 45 000 \$. Le lot concédé par lettres patentes est situé dans le canton de Catharine, au sud de Kirkland Lake, dont la description officielle est NIP 61250-0087, parcelle 3653 SEC NND, N ½ Lot 12 Con. 4, canton de Catharine, district de Timiskaming.

### **Activités d'exploration**

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société a réalisé une campagne de forage de 2 000 mètres afin de vérifier les cibles de forage qui avaient été identifiées lors du levé géophysique magnétique réalisé l'année précédente. Les résultats du programme de forage ne justifiaient pas de suivi et la Société évalue présentement d'autres alternatives pour la propriété.

### **3.3 Propriétés Garrison**

#### **i) Projet Garrcon**

La Société a acquis 100 % du projet Garrcon dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold Mining Inc. (« Northern Gold »), qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Garrcon couvre approximativement 788 hectares dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est formée de 66 claims contigus dont 35 sont des claims concédés par lettres patentes assujettis à une redevance de 2 % NSR. La Société peut racheter la moitié (50 %) de la redevance NSR pour un paiement de 10 000 000 \$ en tout temps, selon la première de deux éventualités, soit le 13 mai 2017, soit le début de la production commerciale. En outre, 12 des 35 claims concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance antérieure de 1,5 % NSR sur le matériel minéralisé exploité au-dessus de 400 pieds de profondeur et une redevance de 2 % NSR sur le matériel minéralisé exploité en dessous de cette profondeur. De plus, deux des claims non concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance de 1 % NSR, pour laquelle la Société aura le droit de racheter 1,0 % de la redevance NSR pour 250 000 \$. Un autre claim non concédé par lettres patentes est assujetti à une redevance de 1 % NSR pour laquelle la Société aura le droit de racheter 0,5 % de la redevance NSR pour 250 000 \$. Un autre ensemble de 20 claims concédés par lettres patentes est assujetti à une redevance de 2 % NSR pour laquelle la Société aura le droit de racheter 0,5 % de la redevance NSR pour 1 000 000 \$. Le vendeur a conservé un droit de rachat de participation allant jusqu'à 51 % dans les claims, si des ressources totalisant 4 millions d'onces d'or sont définies sur les claims. Ce droit de rachat pourrait entraîner un remboursement comptant à la Société équivalent au double des dépenses d'exploration engagées depuis la date de l'arrangement. Quelques claims sont assujettis à une redevance supplémentaire de 1,5 % NSR en vertu d'anciennes conventions d'option conclues par le vendeur. Les derniers huit claims concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance de 1 % NSR.

#### **ii) Projet Jonpol**

La Société a acquis 100 % du projet Jonpol dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Jonpol est situé sur la même propriété que le projet Garrcon, dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada.

#### **iii) Projet Buffonta**

La Société a acquis 87,5-100 % du projet Buffonta dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Buffonta couvre approximativement 2 359 hectares dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est constituée de 120 claims contigus. Le projet Buffonta est assujetti à une redevance de 3 % NSR, dont 0,5 % peut être racheté pour 1 000 000 \$.





(anciennement Corporation minière Oban)

#### **iv) Projet Gold Pike**

La Société a acquis 40-60 % du projet Gold Pike dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Gold Pike couvre approximativement 468 hectares dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est constituée de 26 claims contigus. Le projet Gold Pike comprend 10 claims sous deux conventions distinctes, toutes deux assujetties à une redevance de 2 % NSR dont 1 % peut être racheté pour 1 000 000 \$. La propriété est l'objet d'une avance annuelle de 25 000 \$ sur ses paiements de redevances.

##### ***Activités d'exploration***

La Société a débuté un programme de forage de 20 000 mètres en août 2016, qui a récemment été bonifié à 35 000 mètres. Le programme de forage a pour but d'accroître le niveau de confiance dans les estimations de ressources historiques du gîte Garrcon, et d'explorer les extensions possibles des zones minéralisées connues. Les résultats obtenus jusqu'à présent démontrent un bon potentiel d'accroître l'inventaire de ressources minérales connues à Jonpol en poursuivant les travaux de forage de définition et d'exploration, en particulier dans les extensions en profondeur du gîte principal. Les travaux de forage historiques à Jonpol se limitent aux secteurs de la surface à 600 mètres de profondeur, et la majeure partie de ces travaux est concentrée au-dessus de 350 mètres de profondeur. Le programme de forage de 35 000 mètres (récemment bonifié de 20 000 mètres) présentement en cours a pour but de poursuivre la vérification des zones aurifères connues de Jonpol et Garrcon avec six foreuses présentement mobilisées sur la propriété. Les nouveaux résultats significatifs comprennent des teneurs de 2,27 g/t Au sur 46,4 mètres dans le sondage OSK-G16-213X; 2,85 g/t Au sur 19,6 mètres dans le sondage OSK-G16-318; 6,66 g/t Au sur 6,8 mètres dans le sondage OSK-G16-319; 3,1 g/t Au sur 12,0 mètres (4,96 g/t Au sur 12,0 mètres non coupé) dans le sondage OSK-G16-314A; 16,7 g/t Au sur 16,4 mètres (8,52 g/t Au sur 16,4 mètres coupé) et 7,62 g/t Au sur 2,6 mètres dans le sondage OSK-G17-326; et 3,57 g/t Au sur 8,0 mètres dans le sondage OSK-G16-209X.

#### **3.4 Propriétés du Bloc Marban**

##### **i) Projet Marban**

La Société a acquis le projet Marban dans le cadre de l'acquisition de NioGold. Le projet Marban est détenu à 100 % et est le résultat de l'amalgamation des anciens claims Marban, First Canadian, Norlartic et Gold Hawk. Les propriétés du Bloc Marban sont situées à environ 15 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada, et sont constituées de 30 claims et de 3 concessions minières couvrant une superficie de 1 023 hectares.

Les claims Marban sont assujettis à une redevance de 1 % à 1,5 % NSR. Les claims First Canadian sont assujettis à une redevance de 10 % des profits nets. Le vendeur a conservé une redevance de 0,5 % NSR sur les claims Marban, de 1 % NSR sur les claims First Canadian et de 2 % NSR sur les claims Norlartic. La propriété compte aussi deux claims connus comme étant les claims Gold Hawk; ces derniers sont assujettis à une redevance de 2 % NSR.

##### ***Activités d'exploration***

La Société a publié une mise à jour de l'estimation des ressources minérales au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Cette mise à jour est le résultat de 92 900 mètres de forage de définition et de ré-analyse de carottes de forages historiques, travaux réalisés depuis la dernière estimation des ressources publiée pour les gîtes Marban et Norlartic. Ce nouvel estimé a permis d'accroître l'ensemble des ressources en or et d'en améliorer la majeure partie en des ressources M&I robustes à l'intérieur d'une coquille de fosse. Cette estimation a été réalisée par Belzile Solutions inc., une entreprise située à Rouyn-Noranda au Québec. Mine Development Associates, une entreprise située à Reno, au Nevada, avait précédemment estimé les ressources du projet Marban en 2007, en 2010 et en 2013.



(anciennement Corporation minière Oban)

**Faits saillants :**

- Les ressources mesurées et indiquées (« M&I ») dans la fosse (total des ressources des gîtes Marban et Norlartic) s'établissent maintenant à 1,48 million d'onces d'or contenues dans 37,0 Mt à une teneur avant dilution de 1,24 g/t Au, en plus des ressources présumées dans la fosse de 0,13 million d'onces d'or contenues dans 3,6 Mt à une teneur avant dilution de 1,15 g/t Au. Les ressources restreintes à la fosse sont basées sur une coquille de fosse optimisée dans Whittle à un prix de l'or à 1 250 \$ US l'once et à une teneur de coupure externe de 0,4 g/t Au (voir le tableau ci-dessous).
- À un seuil de coupure plus élevé de 1,0 g/t Au, les ressources M&I dans la fosse s'élèvent à 1,04 million d'onces d'or contenues dans 16,5 Mt à une teneur avant dilution de 1,97 g/t Au, ce qui représente 70 % de l'ensemble des onces provenant des ressources M&I restreintes à la fosse.
- La nouvelle estimation des ressources minérales M&I globales est actuellement de 1,83 million d'onces d'or contenues dans 47,6 Mt à une teneur moyenne de 1,20 g/t Au et l'estimation des ressources minérales présumées globales est de 0,41 million d'onces d'or contenues dans 12,2 Mt à une teneur moyenne de 1,03 g/t Au (basé sur une teneur de coupure de 0,40 g/t Au ; voir le tableau ci-dessous).
- Les gîtes Marban et Norlartic sont tous deux ouverts en profondeur et des forages supplémentaires sont planifiés pour vérifier la possibilité de ressources additionnelles pouvant convenir aux méthodes d'exploitation souterraine.

**Ressources estimées avant dilution  
à l'intérieur d'une coquille de fosse dans Whittle à 1 250 \$ US**

| Gîte      | Catégorie | Teneur (g/t) | Tonnes (M) <sup>2</sup> | Oz Au <sup>3</sup> |
|-----------|-----------|--------------|-------------------------|--------------------|
| Norlartic | Mesurées  | -            | -                       | -                  |
| Norlartic | Indiquées | 1,30         | 8,6                     | 358 000            |
| Norlartic | M&I       | 1,30         | 8,6                     | 358 000            |
| Norlartic | Présumées | -            | -                       | -                  |
| Marban    | Mesurées  | 1,47         | 7,7                     | 363 000            |
| Marban    | Indiquées | 1,13         | 20,8                    | 758 000            |
| Marban    | M&I       | 1,23         | 28,4                    | 1 121 000          |
| Marban    | Présumées | 1,15         | 3,6                     | 134 000            |
| Total     | Mesurées  | 1,47         | 7,7                     | 363 000            |
| Total     | Indiquées | 1,18         | 29,4                    | 1 117 000          |
| Total     | M&I       | 1,24         | 37,0                    | 1 479 000          |
| Total     | Présumées | 1,15         | 3,6                     | 134 000            |

(1) Teneur de coupure de 0,40 g/t Au et rapport stérile/minéral moyen de 6,29 (excluant le mort-terrain).

(2) Arrondi au million le plus proche, ce qui pourrait causer des écarts apparents.

(3) Arrondi au millier le plus proche, ce qui pourrait causer des écarts apparents.

**Les détails concernant les paramètres de l'estimation des ressources sont les suivants :**

- La banque de données comprend 723 trous de forage au total (221 200 mètres) réalisés et analysés par Osisko (NioGold) à la fin de novembre 2015, selon une grille de 25 mètres x 25 mètres à une grille de 25 mètres x 50 mètres, auxquels s'ajoute la compilation de 3 855 trous de forage historiques (379 440 mètres) et de 1 356 échantillons en rainures (9 183 mètres) de la mine Marban réalisés par les détenteurs antérieurs.



(anciennement Corporation minière Oban)

- L'estimation actuelle a été réalisée en utilisant l'interpolation par la distance inverse au cube (ID3) comme méthode géostatistique, en se basant sur des composites analytiques de 2,0 mètres. L'interpolation par ID2 et par krigeage ordinaire a aussi été utilisée à titre comparatif, sans aucune variation importante des résultats.
- Toutes les estimations sont basées sur une dimension des blocs de 10 mètres selon un axe est-ouest par 5 mètres selon un axe nord-sud par 5 mètres en hauteur, les paramètres d'estimation étant définis à partir de l'analyse par variogramme.
- À partir de sections transversales espacées de 6 à 12,5 mètres, l'interprétation géologique basée sur les lithologies, les plis et les cisaillements minéralisés a reconnu, pour le gîte Marban, 94 domaines minéralisés à basse teneur au total, dont 40 comprennent des sous-domaines à teneur plus élevée, pour un total de 134 domaines distincts. Les domaines forment un empilement de cisaillements minéralisés orientés est-ouest, avec un pendage de 45 à 50 degrés vers le nord. L'épaisseur minimum a été établie à trois mètres.
- Les estimations sont basées sur les échantillons originaux à l'intérieur des domaines minéralisés, en appliquant une teneur de coupure supérieure de 30 g/t Au pour tous les domaines à basse teneur et de 45 à 80 g/t Au pour les domaines à haute teneur. Dans l'ensemble, environ 0,25 % de la population a été écrêté, ce qui représente une perte apparente en or variant entre 5 et 15 % selon les domaines. Tous les composites de 2 mètres ont été estimés en se basant sur les données après coupure. En plus d'écrêter les valeurs des analyses, des restrictions ont été mises en place lors de l'interpolation des teneurs pour limiter l'influence des composites à haute teneur dans les domaines de minéralisation à basse teneur.
- L'estimation du nombre de tonnes est basée sur des densités moyennes variant de 2,70 à 2,86 t/m<sup>3</sup>, avec une densité de 2,80 t/m<sup>3</sup> pour le basalte (principale roche hôte du minerai), provenant de 902 mesures de densité au total (624 pour Marban et 278 pour Kierens-Norlartic).
- Les ressources estimées dans les chantiers modélisés des anciennes mines Marban et Norlartic ont été soustraites des ressources minérales.
- Le ruisseau Keriens coule sur une partie de la fosse potentielle de Norlartic. Les études environnementales de base en cours vérifieront la possibilité de dévier ce ruisseau.
- Les paramètres d'optimisation de la fosse sont résumés dans le tableau ci-dessous :

| Paramètre                                 | Unité            | Valeur |
|---|------------------|--------|
| Prix de l'or                              | \$ US/oz         | 1 250  |
| Redevances                                | %                | 3,0 %  |
| Coût d'affinage                           | \$ US/oz         | 3,75   |
| Taux d'usinage                            | t/j              | 10 000 |
| Coût de traitement                        | \$ US/t usinée   | 10,60  |
| Administration                            | \$ US/t usinée   | 0,75   |
| Maintien des immobilisations              | \$ US/t usinée   | 0,94   |
| Coût total du minerai                     | \$ US/t usinée   | 12,29  |
| Récupération                              | %                | 89,0 % |
| Teneur de coupure                         | g/t Au           | 0,40   |
| Coût d'exploitation de base dans la roche | \$ US/t extraite | 1,88   |
| Coût incrémentiel par banc                | \$ US/banc       | 0,02   |
| Coût d'exploitation dans le mort-terrain  | \$ US/t extraite | 1,50   |
| Densité du mort-terrain                   | t/m <sup>3</sup> | 2,0    |
| Angles de pente des parois N, E et O      | degrés           | 50     |
| Angles de pente des parois S              | degrés           | 45     |



(anciennement Corporation minière Oban)

## ii) **Projet Malartic**

La Société a acquis le projet Malartic dans le cadre de l'acquisition de NioGold. Le projet Malartic englobe les propriétés Camflo Ouest, Malartic Hygrade, Malartic Hygrade-NSM et Malartic H. Ces propriétés sont situées au nord-est de la ville de Malartic, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada. Le projet Malartic est constituée de 139 claims miniers et d'une concession minière couvrant une superficie de 6 263 hectares. Les claims Camflo Ouest sont assujettis à diverses redevances NSR variant de 1,5 % à 3,0 %, dont certaines peuvent être rachetées, en tout ou en partie, pour des paiements variant de 200 000 \$ à 1 500 000 \$. Les claims Malartic H sont détenus à 85 % par la Société mais cette dernière peut racheter la participation résiduelle de 15 % pour la somme de 25 000 \$.

### *Activités d'exploration*

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, Osisko a commencé des travaux de forage d'exploration sur le projet Malartic. Le programme de forage a pour but de vérifier de nouvelles cibles à l'extérieur du secteur des ressources déjà définies pour les gîtes Marban, Kierens et Norlartic.

Le programme initial de plus de 5 000 mètres comprend 7 sondages sur la propriété Héva le long de la zone de cisaillement Norbenite, ainsi que 15 sondages sur le projet Malartic afin d'investiguer la charnière d'un pli régional. Des forages seront aussi réalisés entre les gîtes Marban et Norlartic, afin de vérifier la continuité de la zone Stellar (19,21 g/t Au sur 5,6 mètres, communiqué de NioGold daté du 15 août 2012).

## iii) **Projet Siscoe Est**

La Société a acquis la propriété Siscoe Est dans le cadre de l'acquisition de NioGold. La propriété Siscoe Est est située dans le canton de Vassan, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada. NioGold détient une participation de 50 % dans les claims de la propriété Siscoe Est, tandis que la participation résiduelle de 50 % est détenue par une autre société. Certains claims sont assujettis à une redevance de 2,0 % NSR. La moitié de la redevance NSR peut être rachetée pour la somme de 2 750 000 \$.

### *Activités d'exploration*

Aucune activité d'exploration n'a eu lieu sur le projet depuis son acquisition le 11 mars 2016.

## iv) **Projet Héva**

La Société a acquis la propriété Héva dans le cadre de l'acquisition de NioGold. La propriété Héva est située à 42 kilomètres au nord-ouest de la ville de Val-d'Or, et la propriété Val-d'Or est située au sud de la limite de la ville de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada. Certains des claims de la propriété Héva sont assujettis à une redevance de 1,5 % NSR, dont la moitié peut être rachetée pour la somme de 200 000 \$.

### *Activités d'exploration*

Aucune activité d'exploration n'a eu lieu sur le projet depuis son acquisition le 11 mars 2016.

## 3.5 **Propriété DeSantis**

La Société a acquis la propriété DeSantis, située dans le canton d'Ogden, dans la division minière de Porcupine en Ontario, auprès d'Excellon Resources Inc. en contrepartie d'actions ordinaires.

### *Activités d'exploration*

La Société a débuté un programme d'échantillonnage des tills en août 2016 dans le but de définir des cibles de forage pour de prochains programmes d'exploration.



(anciennement Corporation minière Oban)

### **3.6 Propriété Swayze**

La Société a acquis la propriété Swayze située dans la ceinture de roches vertes du même nom en Ontario le 2 août 2016. Les claims ont été acquis en contrepartie d'un paiement en espèces de 250 000 \$.

#### **Activités d'exploration**

En janvier 2017, la Société a débuté des travaux de coupe de lignes de façon à pouvoir entreprendre des levés géophysiques au printemps.

### **3.7 Propriétés à la Baie James**

Le 5 octobre 2016, Osisko a annoncé la finalisation d'une transaction d'option avec Redevances Osisko. Selon les termes de l'entente d'option, la Société peut acquérir 100 % de la participation de Redevances Osisko dans 28 propriétés d'exploration situées dans les régions de la Baie James et de la Fosse du Labrador (les « propriétés ») après avoir engagé des dépenses d'exploration totalisant 32 millions de dollars sur une période de sept ans; la Société détiendra une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 19,2 millions de dollars. Redevances Osisko conservera une redevance NSR escalatoire variant de 1,5 % jusqu'à un maximum de 3,5 % sur les métaux précieux et une redevance de 2 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits des propriétés. De plus, toutes les nouvelles propriétés acquises par la Société dans la région concernée durant les sept années de l'entente d'option pourraient également être assujetties à une entente de redevance en faveur de Redevances Osisko selon des termes similaires et sous certaines conditions.

#### **i) Projet Kan**

Le projet Kan est situé dans la Fosse du Labrador, à environ 80 kilomètres au sud-ouest de Kuujuaq, Québec. Il couvre environ 40 kilomètres de stratigraphie favorable composée de formations de fer silico-carbonatées, d'épaisses unités de shales noirs métallifères, de gabbros et de turbidites. La propriété est constituée de 652 claims (30 156 hectares) et est située à 80 kilomètres au sud-ouest de Kuujuaq dans le Nord du Québec. Deux-cent-neuf (209) claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de Les Ressources Tectonic Inc. La redevance NSR peut être rachetée en tout temps pour la somme de 750 000 \$ par tranche de 0,5 % NSR. Altius Resources Inc. conserve un droit de rachat sur l'autre redevance de 0,5 % NSR pour la somme de 750 000 \$.

Le 10 janvier 2017, Osisko a annoncé la signature d'une convention exécutoire avec Barrick, dans le but d'officialiser les termes d'une entente d'exploration sur la propriété. En vertu de l'entente d'exploration, Barrick devra engager une somme de 15 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de quatre ans, ce qui lui permettra d'acquérir un intérêt de 70 % sur la propriété Kan. L'entente est assujettie à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 6 millions de dollars pour les premières deux années.

Suivant la réalisation des termes de l'entente d'exploration, la propriété sera transférée à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 30 % par Osisko et à 70 % par Barrick. Osisko et Barrick concluront par la suite une entente de coparticipation à l'égard de la propriété. De plus, Barrick pourra acquérir un intérêt additionnel de 5 % dans la coentreprise (pour un intérêt total de 75 %) en engageant une somme supplémentaire de 5 millions de dollars pour des dépenses spécifiques de projet (évaluation économique préliminaire ou étude de pré faisabilité).

#### **Activités d'exploration**

Les travaux d'exploration qui ont eu lieu sur le projet depuis son acquisition le 4 octobre 2016 comprennent principalement du forage et de l'échantillonnage en rainures.

#### **ii) Projet Éléonore**

Le projet Éléonore est constitué de 526 claims (27 488 hectares) et est situé à 15 kilomètres à l'ouest de la mine d'or Éléonore, dans le secteur du réservoir Opinaca sur le territoire de la Baie James.

#### **Activités d'exploration**





(anciennement Corporation minière Oban)

Les travaux d'exploration qui ont eu lieu sur le projet depuis son acquisition le 4 octobre 2016 comprennent principalement du forage, un levé de polarisation provoquée (« PP ») et de l'échantillonnage en rainures.

### iii) **Projet Éléonore–JV**

Le projet Éléonore-JV est constitué de 1 872 claims (> 97 900 hectares), dont environ 50 % est détenu par Exploration Midland, et est situé à 25 kilomètres au sud-est et 20 kilomètres au nord-ouest de la mine d'or Éléonore dans le secteur du réservoir Opinaca sur le territoire de la Baie James. La propriété est assujettie à une redevance de 0,5 % NSR en faveur de Redevances Osisko et à une redevance de 0,5 % NSR en faveur de Ressources Midland.

#### *Activités d'exploration*

Les travaux d'exploration qui ont eu lieu sur le projet depuis son acquisition le 4 octobre 2016 comprennent principalement du forage.

## **4. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS SUR LES ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION**

### *4.1 Dépenses sur les actifs d'exploration et d'évaluation*

Les dépenses engagées par la Société sur les actifs d'exploration et d'évaluation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 se présentent comme suit (en milliers de dollars canadiens) :

|   | 31 décembre<br>2015 | Acquisitions<br>au cours de<br>l'exercice | Ajouts au<br>cours de<br>l'exercice | Radiations<br>au cours de<br>l'exercice | 31 décembre<br>2016 |
|---|---------------------|---|-------------------------------------|---|---------------------|
|   | (\$)                | (\$)                                      | (\$)                                | (\$)                                    | (\$)                |
| <b>Propriétés au Canada</b>                           |                     |   |                                     |   |                     |
| Urban Barry   | 472                 | -   | 3 377                               | -                                       | 3 849               |
| Lac Windfall  | 39 103              | -   | 17 096                              | -                                       | 56 199              |
| Ogima - Faille Catharine                              | 894                 | -   | 654                                 | -                                       | 1 548               |
| Garrcon – Garrison                                    | 9 582               | -   | 4 516                               | -                                       | 14 098              |
| Gold Pike – Garrison                                  | -                   | -   | 47                                  | -                                       | 47                  |
| Buffonta – Garrison                                   | 5                   | -   | 81                                  | -                                       | 86                  |
| Northstar Miller - Faille Catharine                   | -                   | -   | 33                                  | (33)                                    | -                   |
| DeSantis  | -                   | -   | 1 324                               | -                                       | 1 324               |
| Black Dog (anciennement « Souart »)                   | -                   | -   | 1 527                               | -                                       | 1 527               |
| Swayze  | -                   | -   | 466                                 | -                                       | 466                 |
| Marban – Bloc Marban                                  | -                   | 21 370                                    | 2 107                               | -                                       | 23 477              |
| Malartic – Bloc Marban                                | -                   | 37 097                                    | 712                                 | -                                       | 37 809              |
| Siscoe Est – Bloc Marban                              | -                   | 2 487                                     | 31                                  | -                                       | 2 518               |
| Héva – Bloc Marban                                    | -                   | 675                                       | 140                                 | -                                       | 815                 |
| Kan – Baie James                                      | -                   | -   | 284                                 | -                                       | 284                 |
| Éléonore – Baie James                                 | -                   | -   | 274                                 | -                                       | 274                 |
| Éléonore JV – Baie James                              | -                   | -   | 104                                 | -                                       | 104                 |
| Autres – Baie James                                   | -                   | -   | 160                                 | -                                       | 160                 |
| <b>Total des actifs d'exploration et d'évaluation</b> | <b>50 056</b>       | <b>61 629</b>                             | <b>32 933</b>                       | <b>(33)</b>                             | <b>144 585</b>      |



(anciennement Corporation minière Oban)

Les ajouts importants survenus durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016 sont décrits par catégorie dans le tableau suivant (en milliers de dollars canadiens) :

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016                                      | Urban-Barry  | Lac Windfall  | Ogima – Faille Catharine | Garrcon – Garrison | Gold Pike-Garrison | Buffonta – Garrison | Miller – Faille Catharine | DeSantis     | Black Dog (anciennement « Souart ») |
|--|--------------|---------------|--------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|--------------|-------------------------------------|
|  | (\$)         | (\$)          | (\$)                     | (\$)               | (\$)               | (\$)                | (\$)                      | (\$)         | (\$)                                |
| Coûts liés aux propriétés  | 112          | 15            | 86                       | 79                 | 26                 | 5                   | 33                        | 1 194        | 725                                 |
| Coûts liés au campement  | -            | 1 724         | 1                        | 81                 | 3                  | 3                   | -                         | -            | 141                                 |
| Frais de bureau  | 21           | 120           | -                        | 80                 | 7                  | 64                  | -                         | -            | 4                                   |
| Gestion de projets   | 304          | 1 245         | 94                       | 289                | -                  | -                   | -                         | 5            | 36                                  |
| Forage   | 1 121        | 17 873        | 346                      | 3 636              | 1                  | 3                   | -                         | 69           | 518                                 |
| Levé géochimique   | 454          | 23            | 5                        | -                  | -                  | -                   | -                         | -            | -                                   |
| Permis   | -            | 134           | -                        | 1                  | -                  | -                   | -                         | -            | -                                   |
| Levé géophysique   | 1 313        | 357           | 102                      | -                  | -                  | -                   | -                         | -            | 28                                  |
| Géologie   | 43           | 11            | -                        | 49                 | 5                  | 3                   | -                         | 55           | 73                                  |
| Ingénierie   | -            | 62            | -                        | -                  | -                  | -                   | -                         | -            | -                                   |
| Relations communautaires   | 1            | 80            | 20                       | 219                | -                  | -                   | -                         | 1            | -                                   |
| Environnement  | 8            | 202           | -                        | 60                 | 5                  | 3                   | -                         | -            | 2                                   |
| Santé et sécurité  | -            | 250           | -                        | 22                 | -                  | -                   | -                         | -            | -                                   |
| Vente de redevances  | -            | (5 000)       | -                        | -                  | -                  | -                   | -                         | -            | -                                   |
| Crédits de droits miniers cumulés au Québec à l'égard des dépenses d'exploration | -            | -             | -                        | -                  | -                  | -                   | -                         | -            | -                                   |
| <b>Total des ajouts</b>  | <b>3 377</b> | <b>17 096</b> | <b>654</b>               | <b>4 516</b>       | <b>47</b>          | <b>81</b>           | <b>33</b>                 | <b>1 324</b> | <b>1 527</b>                        |

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016                                      | Swayze     | Marban – Marban | Malartic – Marban | Siscoe Est – Marban | Héva – Marban | Kan – Baie James | Éléonore – Baie James | Éléonore JV – Baie James | Autres – Baie James | Total         |
|--|------------|-----------------|-------------------|---------------------|---------------|------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------|---------------|
|  | (\$)       | (\$)            | (\$)              | (\$)                | (\$)          | (\$)             | (\$)                  | (\$)                     | (\$)                | (\$)          |
| Coûts liés aux propriétés  | 300        | 2               | 8                 | 3                   | 5             | 121              | 12                    | -                        | 78                  | 2 804         |
| Coûts liés au campement  | -          | -               | -                 | -                   | -             | -                | -                     | -                        | -                   | 1 953         |
| Frais de bureau  | 1          | 112             | 65                | 4                   | 2             | 2                | 2                     | 4                        | 3                   | 491           |
| Gestion de projets   | 6          | 67              | 116               | 8                   | -             | 58               | 41                    | 18                       | 28                  | 2 315         |
| Forage   | 139        | 1 473           | 523               | 16                  | 133           | 102              | 185                   | 51                       | 51                  | 26 240        |
| Levé géochimique   | -          | -               | -                 | -                   | -             | -                | 33                    | 30                       | -                   | 545           |
| Permis   | -          | -               | -                 | -                   | -             | -                | -                     | -                        | -                   | 135           |
| Levé géophysique   | -          | -               | -                 | -                   | -             | -                | -                     | -                        | -                   | 1 800         |
| Géologie   | 16         | -               | -                 | -                   | -             | -                | -                     | -                        | -                   | 255           |
| Ingénierie   | -          | 444             | -                 | -                   | -             | -                | -                     | -                        | -                   | 506           |
| Relations communautaires   | 4          | -               | -                 | -                   | -             | -                | -                     | -                        | -                   | 325           |
| Environnement  | -          | 258             | -                 | -                   | -             | 1                | 1                     | 1                        | -                   | 541           |
| Santé et sécurité  | -          | 2               | -                 | -                   | -             | -                | -                     | -                        | -                   | 274           |
| Vente de redevances  | -          | -               | -                 | -                   | -             | -                | -                     | -                        | -                   | (5 000)       |
| Crédits de droits miniers cumulés au Québec à l'égard des dépenses d'exploration | -          | (251)           | -                 | -                   | -             | -                | -                     | -                        | -                   | (251)         |
| <b>Total des ajouts</b>  | <b>466</b> | <b>2 107</b>    | <b>712</b>        | <b>31</b>           | <b>140</b>    | <b>284</b>       | <b>274</b>            | <b>104</b>               | <b>160</b>          | <b>32 933</b> |

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la majorité des dépenses ont été engagées sur la propriété du Lac Windfall, où un programme de forage planifié de 150 000 mètres a été réalisé, et une nouvelle campagne de 250 000 mètres de forage a été récemment annoncée. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société a complété environ 117 000 mètres de forage et a réalisé un vaste levé géophysique aéroporté magnétique et électromagnétique couvrant la propriété du Lac Windfall et le secteur d'Urban-Barry. La Société a aussi réalisé un levé géophysique sur la propriété Ogima-Catharine qui a permis de définir des cibles de forage pour la campagne de forage subséquente, laquelle a été réalisée au cours de l'exercice. Durant le mois d'août 2016, la Société a débuté une campagne de forage de 20 000 mètres sur la propriété Garrcon-Garrison. Cette campagne a par la suite été bonifiée à 35 000 mètres. Durant l'année, la Société a débuté un programme de forage sur la propriété Black Dog, située dans le secteur d'Urban-Barry au Québec. La Société a aussi procédé à une mise à jour de l'estimation des ressources sur le projet Marban, a entrepris un programme de forage sur la propriété Malartic, et a réalisé une série d'essais métallurgiques sur le gîte.



(anciennement Corporation minière Oban)

#### 4.2 Paiements d'option et coûts d'acquisition pour des claims inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation

Le tableau suivant résume les paiements d'option et les coûts d'acquisition devant être engagés au 31 décembre 2016, relativement aux actifs d'exploration et d'évaluation de la Société (en milliers de dollars canadiens) :

|                                 | Total           | 2017            | 2018          |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Faïlle Catharine – Projet Ogima | 240 \$          | 100 \$          | 140 \$        |
| Propriétés Baie-James           | 5 000 \$        | 5 000 \$        | - \$          |
| <b>Total</b>                    | <b>5 240 \$</b> | <b>5 100 \$</b> | <b>140 \$</b> |

## 5. PERSPECTIVES

L'aperçu des activités ci-dessous et leur description établissent le portrait des activités actuelles de la Société. La Société a réalisé l'acquisition de NioGold le 11 mars 2016.

La Société a réalisé plusieurs financements durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, amassant un montant total d'environ 83 millions de dollars. Après la fin de l'exercice financier, un important financement par voie de prise ferme de 83 millions de dollars a été clôturé le 28 février 2017. Le produit de ces financements sera utilisé pour engager des « frais d'exploration au Canada » sur les propriétés de la Société au Québec et en Ontario. La Société prévoit accroître ses activités de forage sur toutes ses propriétés. Une campagne de forage de 250 000 mètres devrait mobiliser entre 16 et 20 foreuses sur la propriété du Lac Windfall et le secteur d'Urban-Barry, et une campagne de forage de 35 000 mètres mobilisera 6 foreuses sur la propriété Garrison. Après la fin de l'exercice financier, la Société a entrepris une étude de faisabilité sur la propriété du Lac Windfall, et débutera les travaux de dénoyage de la rampe d'exploration au deuxième trimestre de 2017. Le programme a pour but d'accroître le niveau de confiance de toutes les ressources existantes et d'accroître tous les inventaires de ressources existants. La Société s'affaire à mettre à jour l'estimation initiale des ressources au courant de l'année 2017 sur les propriétés d'Urban-Barry et du Lac Windfall.

La minéralisation aurifère connue à ce jour dans le secteur ciblé sous Red Dog a permis de définir des ressources minérales présumées de 455 000 tonnes à une teneur moyenne de 8,21 g/t d'or, soit 120 000 onces d'or contenu. Le programme de forage est conçu pour cibler les extensions potentielles de la minéralisation aurifère afin d'accroître la taille actuelle des ressources sur la propriété du Lac Windfall.

La Société a aussi débuté des travaux de coupe de lignes sur la propriété Swayze en préparation pour le levé de PP qui devrait s'amorcer au cours du printemps.

## 6. PLACEMENTS

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille de placements dans des sociétés cotées en bourse ou à capital fermé. La Société investit dans différentes sociétés au sein de l'industrie minière à des fins de placement et dans le cadre de décisions stratégiques. En plus de ses objectifs de placement, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif dans les entreprises de son portefeuille, notamment en fournissant du personnel de gestion, un soutien technique et/ou administratif, et en nommant des individus au conseil d'administration de l'entreprise en question. Ces placements, qui comprennent des participations dans Kilo Goldmines Ltd (« Kilo ») et Barkerville, sont présentés comme des placements dans des entreprises associées dans les états financiers consolidés de la Société. Le 8 août 2016, la Société a acquis 50 millions d'actions ordinaires de Barkerville et a immédiatement classé ce placement dans les placements dans des entreprises associées. De plus, le coprésident du conseil de la Société, Sean Roosen, agit à titre de coprésident du conseil de Barkerville. Le 26 octobre 2016, la Société a vendu les 21 868 000 actions ordinaires du capital social de Kilo qu'elle détenait en contrepartie de 1 457 867 actions ordinaires du capital social de Resolute Mining Ltd et a donc cessé de comptabiliser le placement dans Kilo comme un placement dans une entreprise associée.



(anciennement Corporation minière Oban)

### 6.1 Titres négociables

Le tableau suivant résume l'information sur les titres négociables détenus par la Société en date du 31 décembre 2016 et du 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens) :

| <i>Au</i>  | 31 décembre<br>2016 | 31 décembre<br>2015 |
|--|---------------------|---------------------|
|  | (\$)                | (\$)                |
| Solde au début de l'exercice                                       | 8 707               | 32                  |
| Ajouts   | 16 590              | 2 935               |
| Acquisitions (note 5)  | 178                 | 5 705               |
| Transferts aux placements dans des entreprises associées (note 11) | (1 248)             | -                   |
| Cessions   | (14 089)            | (1 341)             |
| Gain réalisé à la cession  | 3 428               | 742                 |
| Gain latent lié à l'évaluation à la valeur du marché               | 1 454               | 634                 |
| Solde à la fin de l'exercice                                       | 15 020              | 8 707               |

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société a réalisé un gain de 3 428 000 \$ (742 000 \$ en 2015) à la vente de titres négociables et a aussi réalisé un gain latent de 1 454 000 \$ (634 000 \$ en 2015). Ces gains découlent des prix plus élevés pour les matières premières ainsi que la hausse des cours des valeurs mobilières.

### 6.2 Placements dans des entreprises associées

Les placements de la Société se rapportant à ses participations dans Kilo et Barkerville sont détaillés ci-dessous (en milliers de dollars canadiens) :

| <i>Au</i>  | 31 décembre 2016 |             |         |
|--|------------------|-------------|---------|
|  | Kilo             | Barkerville | Total   |
|  | (\$)             | (\$)        | (\$)    |
| Solde au début de l'exercice   | -                | -           | -       |
| Transferts des titres négociables  | 1 248            | -           | 1 248   |
| Placements dans des entreprises associées en actions   | -                | 17 000      | 17 000  |
| Placements dans des entreprises associées en trésorerie  | 700              | 22 000      | 22 700  |
| Vente d'un placement dans une entreprise associée en trésorerie                                    | (121)            | -           | (121)   |
| Vente d'un placement dans une entreprise associée par le biais d'un échange d'actions pour actions | (1 705)          | -           | (1 705) |
| Quote-part de la perte pour l'exercice   | (122)            | (1 710)     | (1 832) |
| Solde à la fin de l'exercice   | -                | 37 290      | 37 290  |

### 6.3 Placements à long terme

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société détenait un placement à long terme de 180 000 \$ dans une entité à capital fermé.



(anciennement Corporation minière Oban)

## 7. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le tableau suivant résume l'état des résultats d'exploitation consolidés de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 (en milliers de dollars canadiens) :

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>   | Pour les trois mois terminés |                     | Pour l'exercice terminé |                     |
|---|------------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
|   | 31 décembre<br>2016          | 31 décembre<br>2015 | 31 décembre<br>2016     | 31 décembre<br>2015 |
|   | (\$)                         | (\$)                | (\$)                    | (\$)                |
| <b>Charges liées aux activités poursuivies</b>  |                              |                     |                         |                     |
| Rémunération  | 2 735                        | 1 152               | 10 497                  | 4 001               |
| Frais administratifs et généraux  | 1 128                        | 1 171               | 3 456                   | 2 180               |
| Exploration générale  | 76                           | 71                  | 248                     | 191                 |
| Radiation d'actifs d'exploration et dévaluation   | -                            | 1 194               | 33                      | 1 194               |
| Produit lié à la prime sur les actions accréditives   | (3 303)                      | (436)               | (6 613)                 | (436)               |
| Perte/(gain) latent (e) sur les titres négociables  | 5 256                        | (48)                | (1 454)                 | (634)               |
| Gain réalisé sur les titres négociables   | (447)                        | (551)               | (3 428)                 | (742)               |
| Perte de valeur sur le placement à long terme   | 120                          | -                   | 120                     | -                   |
| Perte réalisée à la vente d'équipement  | 22                           | -                   | 349                     | -                   |
| Gain sur la vente d'une entreprise associée   | (583)                        | -                   | (583)                   | -                   |
| (Gain)/perte de change  | (80)                         | (110)               | 101                     | (280)               |
| Autres produits   | (104)                        | -                   | (390)                   | -                   |
| <b>Perte des activités d'exploitation poursuivies</b>                                       | <b>4 820</b>                 | <b>2 443</b>        | <b>2 336</b>            | <b>5 474</b>        |
| Produits financiers   | (472)                        | (181)               | (667)                   | (271)               |
| Charges financiers  | 26                           | 15                  | 138                     | 15                  |
| <b>Produits financiers nets des activités poursuivies</b>                                   | <b>(446)</b>                 | <b>(166)</b>        | <b>(529)</b>            | <b>(256)</b>        |
| Quote-part de la perte d'entreprises associées  | 1 183                        | -                   | 1 832                   | -                   |
| <b>Perte des activités poursuivies pour l'exercice, avant impôt</b>                         | <b>5 557</b>                 | <b>2 277</b>        | <b>3 639</b>            | <b>5 218</b>        |
| Charge d'impôt différé  | 1 587                        | -                   | 1 587                   | -                   |
| <b>Perte des activités poursuivies pour l'exercice</b>                                      | <b>7 144</b>                 | <b>2 277</b>        | <b>5 226</b>            | <b>5 218</b>        |
| <b>Perte des activités abandonnées pour l'exercice</b>                                      | <b>-</b>                     | <b>5</b>            | <b>-</b>                | <b>7 785</b>        |
| <b>Perte totale pour l'exercice</b>   | <b>7 144</b>                 | <b>2 282</b>        | <b>5 226</b>            | <b>13 003</b>       |
| <b>Autres éléments (du résultat global)/de la perte globale</b>                             |                              |                     |                         |                     |
| Éléments qui pourront éventuellement être reclassés au résultat net : conversion de devises | (1)                          | (47)                | 41                      | (396)               |
| <b>(Résultat)/perte pour l'exercice</b>   | <b>(1)</b>                   | <b>(47)</b>         | <b>41</b>               | <b>(396)</b>        |
| <b>Total de la perte globale</b>  | <b>7 143</b>                 | <b>2 235</b>        | <b>5 267</b>            | <b>12 607</b>       |

### 7.1 Comparaison entre la période de trois mois terminée le 31 décembre 2016 et la période de trois mois terminée le 31 décembre 2015

La perte pour la période a augmenté de 4 862 000 \$, passant de 2 282 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015 à 7 144 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016, reflétant une hausse des dépenses découlant des acquisitions et de la croissance de l'entreprise.

La charge de rémunération pour la période terminée le 31 décembre 2016 a augmenté de 1 583 000 \$ pour s'établir à 2 735 000 \$, comparativement à une charge de 1 152 000 \$ à la même période en 2015. Cette hausse s'explique par une augmentation de la rémunération fondée sur des actions et des charges de rémunération, de 542 000 \$ et 1 041 000 \$, respectivement. La rémunération fondée sur des actions a augmenté en raison des options qui ont été émises dans le cadre des acquisitions de la Société, ainsi que des options qui ont été émises aux nouveaux membres du conseil d'administration (le « conseil »). Les charges de rémunération ont augmenté en raison du personnel supplémentaire dans les bureaux de la Société et d'une augmentation des honoraires versés au conseil en raison des nouveaux administrateurs.





(anciennement Corporation minière Oban)

Les frais administratifs et généraux ont diminué de 43 000 \$ pour s'établir à 1 128 000 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2016, comparativement à 1 171 000 \$ à la même période en 2015. Cette diminution s'explique principalement par une diminution des dépenses à des fins règlementaires et d'actionnariat de 87 000 \$ puisque la Société avait déposé plus de documents durant la période en 2015 comparativement à 2016, ainsi que les services administratifs plus importants se rapportant aux honoraires de consultation en lien avec une entente financière qui a été conclue en 2015. Les autres augmentations des frais administratifs et généraux comprennent : 1) une augmentation des frais de déplacement de 148 000 \$ attribuable à une augmentation des activités de marketing et des tournées suivant les acquisitions et une augmentation globale des activités d'exploration, des visites d'analystes sur les propriétés et des vérifications diligentes effectuées sur d'autres acquisitions potentielles, et 2) une augmentation des frais de bureau de 183 000 \$ en lien avec les frais de bureau requis pour le personnel plus nombreux, les frais de marketing et la croissance de la Société.

Les dépenses d'exploration générale ont augmenté de 5 000 \$ pour s'établir à 76 000 \$ durant la période terminée le 31 décembre 2016, comparativement à 71 000 \$ à la même période en 2015, puisque la Société continue à rechercher de nouvelles opportunités au Canada.

Le produit lié à la prime sur les actions accréditives s'est établi à 3 303 000 \$ au cours de la période terminée le 31 décembre 2016, comparativement à 436 000 \$ durant la même période en 2015. Ce produit se rapporte aux financements réalisés en décembre 2016 et en juillet 2016. Au moment de l'émission de ces actions accréditives, un passif lié à la prime sur les actions accréditives a été comptabilisé. Au moment où la Société engage des dépenses admissibles, la Société comptabilise un produit lié à la prime sur les actions accréditives et réduit le passif lié à la prime sur les actions accréditives.

Durant la période terminée le 31 décembre 2016, la Société a maintenu le portefeuille de valeurs mobilières acquis dans le cadre de l'arrangement de 2015 et a aussi investi stratégiquement dans des titres négociables d'autres sociétés d'exploration et de développement. En conséquence, la Société a comptabilisé un gain réalisé et une perte latente reliés à ces placements pour la période de 447 000 \$ et 5 256 000 \$ respectivement. Le gain réalisé provient de la vente de plusieurs placements, tandis que la perte latente est le résultat de l'évaluation à la valeur du marché des placements de la Société à la fin de la période. La juste valeur marchande des titres négociables de la Société s'établissait à 15 020 000 \$ au 31 décembre 2016 comparativement à 8 707 000 \$ au 31 décembre 2015.

Durant la période terminée le 31 décembre 2016, la Société a comptabilisé une perte latente à la vente d'équipement de 22 000 \$, en lien avec de l'équipement qui n'était plus en usage et qui a été remplacé.

Une perte de change latente de 80 000 \$ a été comptabilisée au cours de la période terminée le 31 décembre 2016, comparativement à une perte latente de 110 000 \$ à la même période en 2015, en raison de la faiblesse du dollar américain par rapport au dollar canadien et de l'augmentation du solde en dollars américains au cours de la période.

Les produits financiers nets au cours de la période terminée le 31 décembre 2016 ont augmenté de 280 000 \$ pour s'établir à 446 000 \$, comparativement à 166 000 \$ à la même période en 2015, en raison principalement d'une augmentation du solde de liquidités de la Société découlant de la combinaison de : 1) l'émission, dans le cadre d'un placement privé, d'actions ordinaires à Redevances Aurifères Osisko Ltée pour un produit brut de 17,8 millions de dollars (le « placement privé d'Osisko »); 2) le financement de septembre 2016; et 3) le financement de décembre 2016. Toutefois, ceci a été en partie contrebalancé par l'impôt exigible en vertu de la partie XII.6 s'appliquant à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 et découlant des sommes accréditives non dépensées selon la règle de rétropection. La Société disposait de 81 271 000 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie au 31 décembre 2016.

La quote-part de la perte d'entreprises associées comptabilisée au cours de la période terminée le 31 décembre 2016 était de 1 183 000 \$ comparativement à un montant nul durant la même période en 2015. La direction a déterminé que la Société exerçait une influence notable sur les processus décisionnels de Kilo et Barkerville et par conséquent, devait comptabiliser sa part de la perte nette de Kilo et de Barkerville.



(anciennement Corporation minière Oban)

## 7.2 Comparaison entre l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et l'exercice terminé le 31 décembre 2015

La perte pour l'exercice a diminué de 7 777 000 \$, passant d'une perte de 13 003 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, à une perte de 5 226 000 \$ en 2016. Ceci s'explique principalement par le produit lié à la prime sur les actions accréditatives de 6 613 000 \$ comptabilisé lorsque la Société a dépensé des fonds accréditifs, un gain latent sur les titres négociables de 1 454 000 \$, ainsi qu'un gain réalisé de 3 428 000 \$ découlant de la hausse des prix des matières premières et de la vigueur des marchés où Osisko détient des placements. Ces gains ont été en partie contrebalancés par une hausse des dépenses découlant des acquisitions et de la croissance de l'entreprise.

La charge de rémunération pour l'exercice a augmenté de 6 496 000 \$ pour s'établir à 10 497 000 \$, comparativement à une charge de 4 001 000 \$ en 2015. Cette hausse s'explique par une augmentation de la rémunération fondée sur des actions et des charges de rémunération, de 3 099 000 \$ et 3 397 000 \$, respectivement. La rémunération fondée sur des actions a augmenté en raison des options qui ont été émises dans le cadre des acquisitions de la Société, ainsi que des options qui ont été émises aux nouveaux membres du conseil. Les charges de rémunération ont augmenté en raison du personnel supplémentaire dans les bureaux de la Société, du nombre accru de dirigeants, d'un ajustement de la rémunération au cours de l'exercice et d'une augmentation des honoraires versés au conseil en raison des nouveaux administrateurs.

Les frais administratifs et généraux ont augmenté de 1 276 000 \$ pour s'établir à 3 456 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 comparativement à 2 180 000 \$ en 2015. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des dépenses à des fins réglementaires et d'actionariat de 427 000 \$ puisque la Société a déposé davantage de documents au cours de l'exercice comparativement à 2015, par des dépenses supplémentaires se rapportant à l'arrangement NioGold qui n'étaient pas considérées comme des frais de transaction, ainsi qu'une pénalité fiscale se rapportant à un redressement des impôts à payer pour 2012 par Eagle Hill et une augmentation des activités de relations avec les investisseurs. Les autres augmentations des frais administratifs et généraux comprennent : 1) une augmentation des frais de déplacement de 381 000 \$ attribuable à une augmentation des activités de marketing et des tournées suivant les acquisitions, une augmentation globale des activités d'exploration et des vérifications diligentes effectuées sur d'autres acquisitions potentielles, 2) une augmentation des honoraires professionnels de 332 000 \$ en raison d'une augmentation des placements, des honoraires professionnels en lien avec les fusions qui n'ont pas été inclus dans les frais de transaction et des vérifications diligentes sur les acquisitions potentielles de propriétés, et 3) une augmentation des frais de bureau de 432 000 \$ reflétant la transition des sociétés qui ont été acquises de façon concomitante par la Société, nommément Eagle Hill, Ryan Gold Corp. et Corona Gold Corporation (l'« arrangement de 2015 »), l'acquisition de Northern Gold et l'arrangement NioGold, ainsi qu'une augmentation des coûts découlant de la croissance de la Société.

Les dépenses d'exploration générale ont augmenté de 57 000 \$ pour s'établir à 248 000 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, comparativement à 191 000 \$ en 2015, puisque la Société continue à rechercher de nouvelles opportunités au Canada. Les dépenses d'exploration générale engagées en 2016 comprennent aussi les dépenses d'exploration engagées sur la propriété DeSantis avant que la Société n'obtienne les droits de propriété.

Le produit lié à la prime sur les actions accréditatives s'est établi à 6 613 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, comparativement à un montant de 436 000 \$ en 2015. Ce produit se rapporte aux financements réalisés en décembre 2016 et en juillet 2016. Au moment de l'émission des actions accréditatives, un passif lié à la prime sur les actions accréditatives a été comptabilisé. Au moment où la Société engage des dépenses admissibles, la Société comptabilise un produit lié à la prime sur les actions accréditatives et diminue le passif lié à la prime sur les actions accréditatives.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société a maintenu le portefeuille de valeurs mobilières hérité dans le cadre de l'arrangement de 2015 et a aussi investi stratégiquement dans des titres négociables d'autres sociétés d'exploration et de développement. En conséquence, la Société a comptabilisé un gain réalisé et un gain latent reliés à ces placements pour la période de 3 428 000 \$ et 1 454 000 \$ respectivement. Le gain réalisé provient de la vente de plusieurs placements, tandis que le gain latent est le résultat de l'évaluation à la valeur du marché des placements de la Société à la fin de l'exercice. Les deux gains découlent de l'augmentation générale des prix des matières premières et d'une embellie sur les marchés. La juste valeur marchande des titres négociables de la Société s'établissait à 15 065 000 \$ au 31 décembre 2016 comparativement à 8 707 000 \$ au 31 décembre 2015.



(anciennement Corporation minière Oban)

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société a comptabilisé une perte latente à la vente d'équipement de 349 000 \$ en lien avec de l'équipement qui n'était plus en usage et qui a été remplacé, ainsi qu'à la vente d'ancien équipement d'usinage qui a été acquis dans le cadre de la fusion avec Northern Gold.

Une perte de change latente de 101 000 \$ a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, comparativement à un gain latent de 280 000 \$ en 2015, en raison de la faiblesse du dollar américain par rapport au dollar canadien et de l'augmentation du solde en dollars américains au cours de l'exercice.

Les produits financiers nets au cours de l'exercice ont augmenté de 273 000 \$ pour s'établir à 529 000 \$, comparativement à 256 000 \$ en 2015, en raison d'une augmentation du solde de liquidités de la Société découlant des financements de 83 millions de dollars réalisés au cours de l'exercice. La Société disposait de 81 271 000 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie au 31 décembre 2016.

La quote-part de la perte d'entreprises associées comptabilisée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 était de 1 832 000 \$ comparativement à un montant nul en 2015. La direction a déterminé que la Société exerçait une influence notable sur les processus décisionnels de Kilo et Barkerville et par conséquent, devait comptabiliser sa part de la perte nette de Kilo et de Barkerville.

### 7.3 Flux de trésorerie

La Société est dépendante de sa capacité à recueillir des fonds afin de financer les programmes d'exploration à venir. Voir les sections « *Liquidités et sources de financement en capital* » et « *Risques et incertitudes* ».

#### *Activités d'exploitation*

La trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'exploitation poursuivies pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 totalise 11 706 000 \$ comparativement à 5 272 000 \$ utilisée en 2015. L'augmentation des débours est principalement attribuable à la perte nette des activités poursuivies de 5 226 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, avec des ajustements pour la rémunération fondée sur des actions de 5 289 000 \$, un produit lié à la prime sur les actions accréditatives de 6 613 000 \$, des gains réalisés sur les titres négociables de 3 428 000 \$ et des gains latents sur les titres négociables de 1 454 000 \$.

#### *Activités de financement*

La trésorerie générée par les activités de financement poursuivies était de 91 493 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, comparativement à 31 880 000 \$ en 2015. Un montant total de 67 448 000 \$ a été amassé dans le cadre de placements privés (déduction faite des frais de transaction), un montant de 11 737 000 \$ a été amassé suivant l'émission de reçus de souscription, ainsi qu'un placement de 5 000 000 \$ de Redevances Osisko suivant la vente d'une redevance de 1 % NSR sur les propriétés du Lac Windfall et d'Urban-Barry. Par ailleurs, l'exercice d'options d'achat d'actions et de bons de souscription a généré des entrées de trésorerie de 593 000 \$ et 6 715 000 \$ respectivement. Les entrées de trésorerie liées aux placements privés et à l'émission de reçus de souscription sont présentées nettes des frais d'émission d'actions.

#### *Activités d'investissement*

La trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'investissement poursuivies pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 totalise 54 502 000 \$ comparativement à des liquidités générées par les activités d'investissement de 18 808 000 \$ en 2015. L'écart s'explique principalement par des ajouts aux dépenses d'exploration et d'évaluation de 31 646 000 \$, l'acquisition de titres négociables pour une valeur de 13 300 000 \$ et l'acquisition d'un placement en titres de capitaux propres dans Barkerville pour une valeur de 22 042 000 \$, contrebalancé en partie par le produit de la cession de titres négociables d'une valeur de 13 390 000 \$. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, l'ajout aux dépenses d'exploration et d'évaluation totalisait 3 704 000 \$, et des titres négociables d'une valeur de 3 044 000 \$ avaient été acquis. Ces débours avaient été compensés par un montant net de 28 725 000 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie reçus dans le cadre des acquisitions le 25 août 2015.



(anciennement Corporation minière Oban)

De l'avis de la direction, la Société dispose des ressources financières nécessaires pour réaliser les programmes d'exploration actuellement planifiés et s'acquitter des dépenses d'exploitation courantes. Au 31 décembre 2016, la Société disposait de 81 271 000 \$ en liquidités, comparativement à 55 986 000 \$ au 31 décembre 2015. La Société continuera d'être dépendante de sa capacité à recueillir des fonds ou d'autres capitaux selon les besoins et ce, jusqu'au moment où elle atteindra l'étape de la production et commencera à générer des liquidités de ses exploitations. Voir les sections « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

## 8. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ANNUELS

(en milliers de dollars canadiens)

| <i>Pour l'exercice terminé le</i>                 | <b>31 décembre<br/>2016</b> | <b>31 décembre<br/>2015</b> | <b>31 décembre<br/>2014</b> | <b>31 décembre<br/>2013</b> | <b>31 décembre<br/>2012</b> |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|   | (\$)                        | (\$)                        | (\$)                        | (\$)                        | (\$)                        |
| <b>Résultats financiers</b>                       |                             |                             |                             |                             |                             |
| Produit d'intérêts                                | <b>(665) \$</b>             | (259) \$                    | (107) \$                    | (107) \$                    | (77) \$                     |
| Perte des activités poursuivies                   | <b>5 226 \$</b>             | 5 218 \$                    | 2 741 \$                    | 3 680 \$                    | 1 735 \$                    |
| Perte des activités abandonnées                   | <b>- \$</b>                 | 7 785 \$                    | 16 595 \$                   | 5 735 \$                    | 6 608 \$                    |
| Perte par action* – de base et diluée             |                             |                             |                             |                             |                             |
| Des activités poursuivies                         | <b>0,04 \$</b>              | 0,24 \$                     | 0,70 \$                     | 0,12 \$                     | 0,05 \$                     |
| Des activités abandonnées                         | <b>- \$</b>                 | 0,35 \$                     | 4,22 \$                     | 0,19 \$                     | 0,21 \$                     |
| <b>Situation financière</b>                       |                             |                             |                             |                             |                             |
| Fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS) | <b>94 138 \$</b>            | 63 668 \$                   | 10 753 \$                   | 10 992 \$                   | 10 992 \$                   |
| Actifs d'exploration et d'évaluation              | <b>144 585 \$</b>           | 50 056 \$                   | 7 454 \$                    | 197 \$                      | 5 775 \$                    |
| Actif total                                       | <b>285 293 \$</b>           | 119 337 \$                  | 18 118 \$                   | 11 751 \$                   | 20 345 \$                   |
| Capital-actions                                   | <b>303 100 \$</b>           | 150 989 \$                  | 52 140 \$                   | 26 859 \$                   | 26 859 \$                   |
| Déficit   | <b>(55 735) \$</b>          | (50 509) \$                 | (37 506) \$                 | (8 754) \$                  | (18 170) \$                 |
| Nombre d'actions émises et en circulation         | <b>161 990 656</b>          | 58 694 202                  | 99 881 561                  | 93 767 786                  | 29 862 353                  |



(anciennement Corporation minière Oban)

## 9. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars canadiens)

| <i>Pour la période terminée le</i>                  | 31 décembre<br>2016 | 30 septembre<br>2016 | 30 juin<br>2016 | 31 mars<br>2016 |
|---|---------------------|----------------------|-----------------|-----------------|
|   | \$                  | \$                   | \$              | \$              |
| <b>Résultats financiers</b>                         |                     |                      |                 |                 |
| Produit d'intérêts                                  | (219) \$            | (147) \$             | (151) \$        | (148) \$        |
| Perte/(résultat) des activités poursuivies          | 7 144 \$            | 1 741 \$             | (2 366) \$      | (1 293) \$      |
| Perte/(résultat) par action* – de base              |                     |                      |                 |                 |
| Des activités poursuivies                           | 0,05 \$             | 0,01 \$              | (0,02) \$       | (0,02) \$       |
| Perte/(résultat) par action* – diluée               |                     |                      |                 |                 |
| Des activités poursuivies                           | -                   | -                    | (0,01) \$       | (0,02) \$       |
| <b>Situation financière</b>                         |                     |                      |                 |                 |
| Fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS)** | 94 138 \$           | 95 991 \$            | 68 454 \$       | 70 904 \$       |
| Actifs d'exploration et d'évaluation                | 144 585 \$          | 133 387 \$           | 124 400 \$      | 117 624 \$      |
| Actif total   | 285 293 \$          | 274 297 \$           | 199 296 \$      | 197 089 \$      |
| Capital-actions                                     | 303 100 \$          | 288 712 \$           | 216 539 \$      | 215 474 \$      |
| Déficit   | (55 735) \$         | (48 593) \$          | (46 852) \$     | (49 216) \$     |
| Nombre d'actions émises et en circulation           | 161 990 656         | 156 255 006          | 125 412 230     | 124 676 849     |

\* La perte (le résultat) de base et diluée par action est calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le nombre d'actions émises et en circulation tient compte de la consolidation de 20 pour 1 réalisée le 25 août 2015 et de la consolidation de 3,14 pour 1 réalisée le 14 avril 2014, toutes deux appliquées de manière rétroactive pour toutes les périodes au tableau.

\*\* Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux IFRS qui n'a pas de sens normalisé prescrit en vertu des IFRS. Pour de plus amples détails et une réconciliation détaillée, veuillez consulter la section 20.

(en milliers de dollars canadiens)

| <i>Pour la période terminée le</i>                | 31 décembre<br>2015 | 30 septembre<br>2015 | 30 juin<br>2015 | 31 mars<br>2015 |
|---|---------------------|----------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Résultats financiers</b>                       |                     |                      |                 |                 |
| Produit d'intérêts                                | (169) \$            | (59) \$              | (14) \$         | (17) \$         |
| Perte des activités poursuivies                   | 2 276 \$            | 2 126 \$             | 361 \$          | 455 \$          |
| Perte/(résultat) des activités abandonnées        | 5 \$                | 85 \$                | (126) \$        | 7 821 \$        |
| Perte/(résultat) par action* - de base et diluée  |                     |                      |                 |                 |
| Des activités poursuivies                         | 0,05 \$             | 0,10 \$              | 0,06 \$         | 0,09 \$         |
| Des activités abandonnées                         | - \$                | - \$                 | (0,02) \$       | 1,57 \$         |
| <b>Situation financière</b>                       |                     |                      |                 |                 |
| Fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS) | 63 668 \$           | 72 615 \$            | 10 526 \$       | 9 427 \$        |
| Actifs d'exploration et d'évaluation              | 50 056 \$           | 38 875 \$            | 1 143 \$        | 662 \$          |
| Actif total                                       | 119 337 \$          | 114 491 \$           | 13 021 \$       | 10 956 \$       |
| Capital-actions                                   | 150 989 \$          | 145 855 \$           | 54 046 \$       | 52 140 \$       |
| Déficit   | (50 509) \$         | (48 228) \$          | (46 017) \$     | (45 782) \$     |
| Nombre d'actions émises et en circulation         | 58 694 202          | 54 694 202           | 5 994 078       | 4 994 078       |





(anciennement Corporation minière Oban)

\* La perte (le résultat) de base et diluée par action est calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le nombre d'actions émises et en circulation tient compte de la consolidation de 20 pour 1 réalisée le 25 août 2015 et de la consolidation de 3,14 pour 1 réalisée le 14 avril 2014, appliquées de manière rétroactive pour toutes les périodes au tableau. La conversion des options d'achat d'actions n'est pas comprise dans le calcul de la perte diluée par action, car cette conversion aurait un effet antidilutif.

\*\* Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux IFRS qui n'a pas de sens normalisé prescrit en vertu des IFRS. Pour de plus amples détails et une réconciliation détaillée, veuillez consulter la section 20.

## 10. TAUX DE CHANGE

Le tableau suivant résume le taux de change moyen du dollar canadien pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2016 et 2015, ainsi que le taux au comptant en date du 16 mars 2017, en présentant la valeur d'un dollar canadien dans les devises des pays où la Société a exercé des activités au cours des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015.

| Devise                 | 31 décembre<br>2016 | 31 décembre<br>2015 | 16 mars<br>2017 |
|------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| Dollar américain (USD) | 0,745               | 0,783               | 0,745           |

## 11. LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT EN CAPITAL

Au 31 décembre 2016, la Société disposait d'une encaisse de 81 271 000 \$ (55 986 000 \$ au 31 décembre 2015) et d'un fonds de roulement de 94 138 000 \$ (63 668 000 \$ au 31 décembre 2015). L'encaisse et le fonds de roulement ont tous deux augmenté depuis le 31 décembre 2015, en raison de l'arrangement NioGold et des 83 millions de dollars amassés dans le cadre des financements qui ont eu lieu au cours de l'exercice, en partie compensés par les dépenses engagées en lien avec des activités d'exploration au Canada, les frais administratifs et généraux des bureaux au Canada, ainsi qu'une hausse des dépenses en lien avec toutes les acquisitions qui ont eu lieu au cours de la dernière année et le placement en titres de capitaux propres dans Barkerville. La plupart des passifs financiers de la Société ont une échéance contractuelle de moins de 30 jours et sont assujettis aux modalités commerciales usuelles.

La Société n'a jamais généré des revenus de ses activités d'exploitation. Aucune des propriétés minérales de la Société n'est en production commerciale et, de ce fait, la Société ne génère pas de liquidités à partir des exploitations. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la Société étaient négatifs et la Société prévoit que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation continueront d'être négatifs dans les périodes à venir.

Dans le passé, la Société a financé ses activités en recueillant des capitaux par des émissions d'actions. Tant qu'elle ne sera pas en position de générer des flux de trésorerie positifs, afin de financer ses programmes d'exploration, la Société demeure dépendante des marchés boursiers pour recueillir des capitaux, en plus de l'ajustement des dépenses, la cession d'actifs et l'obtention de sources de financement autre que le financement par actions.

La Société est d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour faire face aux dépenses d'exploration et aux frais généraux et pour maintenir les programmes d'exploration actuellement planifiés au cours des douze prochains mois. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera en mesure de maintenir un fonds de roulement adéquat dans le futur, en raison des fluctuations du marché, de l'économie et du prix des matières premières. Voir la section « Risques et incertitudes ».



(anciennement Corporation minière Oban)

## **12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS**

Veillez consulter la section 4.2 pour l'information au sujet des engagements de la Société à l'égard de paiements d'options de propriétés. En plus des paiements d'options, le 1<sup>er</sup> octobre 2015, la Société a signé une entente avec Marchés financiers Dundee (« Dundee ») en vertu de laquelle Dundee fournira des services de conseils financiers à la Société, au coût de 28 000 \$ par mois. L'entente expire le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Veillez consulter les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 pour plus de détails.

## **13. ARRANGEMENTS HORS BILAN**

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

## **14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES**

Les transactions et les soldes entre la Société et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas discutés dans cette section. Les transactions entre la Société et autres parties apparentées sont détaillées ci-dessous.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 2 594 000 \$ (498 000 \$ en 2015) ont été engagés auprès de Redevances Osisko. Les comptes payables à Redevances Osisko au 31 décembre 2016 s'élevaient à 449 000 \$ (169 000 \$ en 2015). De plus, des frais administratifs, des services géologiques et des frais de loyer d'une somme de 360 000 \$ (montant nul en 2015) ont été engagés par Redevances Osisko. Les sommes à recevoir de Redevances Osisko au 31 décembre 2016 s'élevaient à 345 000 \$ (montant nul en 2015).

Le 5 octobre 2016, Redevances Osisko a exercé son droit à usage unique de fournir un premier financement de 5 millions de dollars à la Société en échange de l'octroi par la Société d'une redevance de 1 % NSR sur les propriétés entièrement détenues par la Société. Par ailleurs, tant que Redevances Osisko détiendra un nombre d'actions ordinaires équivalent à au moins 10 % des actions ordinaires émises et en circulation sur une base non diluée, Redevances Osisko aura le droit de : a) participer à tout financement par actions futur de la Société au prorata de son actionnariat non dilué immédiatement avant ledit financement; b) nommer trois administrateurs au conseil; c) refuser toute entente impliquant la vente d'une participation similaire de produits; d) fournir des services de gestion à la Société; et e) obliger la Société à exercer ses droits de rachat sur toute redevance existante, acquérir toute redevance détenue sur une propriété de la Société et vendre à Redevances Osisko toute redevance sur des propriétés détenues par des tierces parties que la Société pourrait détenir. Ces services et ces droits ont été octroyés dans le cadre de la convention de placement privé conclue avec Redevances Osisko le 25 août 2015. De plus, le 19 octobre 2016, Redevances Osisko a acheté un portefeuille de redevances auprès de Teck Resources Ltd, lequel incluait une redevance de 1,5 % NSR sur les propriétés acquises par la Société auprès de Northern Gold.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, des honoraires pour des services de conseils financiers de 336 000 \$ ont été engagés auprès de Marchés financiers Dundee (« Dundee »), une société apparentée à un administrateur. Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, la Société a signé une entente avec Dundee en vertu de laquelle Dundee fournira des services de conseils financiers à la Société, au coût de 28 000 \$ par mois, plus 500 000 \$ versés à titre d'acompte non remboursable. L'entente expire le 1<sup>er</sup> septembre 2017.



(anciennement Corporation minière Oban)

Le tableau suivant résume la rémunération payable aux membres du personnel clé pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2016 (en milliers de dollars canadiens) :

|                                     | <b>31 décembre<br/>2016</b> | 31 décembre<br>2015 |
|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| <i>Pour l'exercice terminé</i>      |                             |                     |
|                                     | (\$)                        | (\$)                |
| Salaires des principaux dirigeants  | 1 949                       | 851                 |
| Honoraires des administrateurs      | 457                         | 235                 |
| Rémunération fondée sur des actions | 3 515                       | 1 797               |
|                                     | <b>5 921</b>                | <b>2 883</b>        |

## 15. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

En date du 16 mars 2017, 184 426 930 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, en plus de 16 079 624 options d'achat d'actions permettant d'acquérir des actions ordinaires à un prix d'exercice moyen pondéré de 1,97 \$ par option, et 29 492 144 bons de souscription à un prix d'exercice moyen pondéré de 3,89 \$ par bon de souscription. Ceci représente 229 998 698 actions ordinaires en circulation sur une base pleinement diluée.

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions en circulation et pouvant être exercées au 31 décembre 2016 :

| Fourchette de prix d'exercice par action (\$) | Moyenne pondérée des périodes résiduelles d'exercice | Options en circulation          |                                       | Options pouvant être exercées          |                                    |
|---|--|---------------------------------|---------------------------------------|--|------------------------------------|
|   |  | Nombre d'options en circulation | Prix d'exercice de moyen pondéré (\$) | Nombre d'options pouvant être exercées | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
| 0,48 à 1,05                                   | 2,2  | 527 123                         | 0,65                                  | 527 123                                | 0,65                               |
| 1,06 à 1,12                                   | 4,2  | 4 700 000                       | 1,08                                  | 1 566 662                              | 1,08                               |
| 1,13 à 1,18                                   | 3,9  | 600 000                         | 1,16                                  | 399 999                                | 1,16                               |
| 1,19 à 1,71                                   | 3,7  | 3 916 667                       | 1,20                                  | 2 608 326                              | 1,20                               |
| 1,72 à 4,40                                   | 4,4  | 2 452 833                       | 3,08                                  | 1 052 819                              | 3,36                               |
| <b>1,26</b>                                   | <b>4,0</b>   | <b>12 196 623</b>               | <b>1,51</b>                           | <b>6 154 929</b>                       | <b>1,49</b>                        |

Le tableau suivant présente les bons de souscription émis et en circulation au 31 décembre 2016 :

| Bons de souscription – 2 pour 1           |                                |                               |
|---|--------------------------------|-------------------------------|
|   | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En circulation au 31 décembre 2014        | -                              | -                             |
| Anciens bons de souscription d'EAG acquis | 7 120 692                      | 1,85 \$                       |
| En circulation au 31 décembre 2015        | 7 120 692                      | 1,85 \$                       |
| Échus                                     | <b>(3 120 692)</b>             | <b>1,65 \$</b>                |
| <b>En circulation au 31 décembre 2016</b> | <b>4 000 000</b>               | <b>2,00 \$</b>                |



(anciennement Corporation minière Oban)

En lien avec l'acquisition d'Eagle Hill, chaque détenteur de bons de souscription d'Eagle Hill a consenti à ce que, suivant l'acquisition, chaque bon de souscription d'Eagle Hill puisse être exercé pour acquérir 0,5 action ordinaire post-consolidation pour chaque action ordinaire d'Eagle Hill que le détenteur aurait autrement été en droit d'acquérir. Le 25 août 2015, un total de 7 120 692 bons de souscription ont été émis en lien avec cette acquisition.

| <b>Bons de souscriptions – 20 pour 1 (négociés en bourse)</b> |                                       |                                      |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|
|   | <b>Nombre de bons de souscription</b> | <b>Prix d'exercice moyen pondéré</b> |
| En circulation au 31 décembre 2014                            | -                                     | -                                    |
| Bons de souscription émis à l'acquisition d'EAG (ii)          | 130 636 320                           | 0,15 \$                              |
| En circulation au 31 décembre 2015                            | 130 636 320                           | 0,15 \$                              |
| Exercés   | (5 020)                               | 0,15 \$                              |
| <b>En circulation au 31 décembre 2016</b>                     | <b>130 631 300</b>                    | <b>0,15 \$</b>                       |

Par ailleurs, 130 636 320 bons de souscription d'Osisko ont été émis aux actionnaires d'Eagle Hill dans le cadre de l'acquisition d'Eagle Hill par la Société le 25 août 2015. Les bons de souscription d'Osisko sont régis par les termes d'un acte relatif aux bons de souscription daté du 24 août 2015, intervenu entre Osisko et Equity Financial Trust Company, à titre d'agent des bons de souscription; l'acte relatif aux bons de souscription est disponible pour consultation sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Les bons de souscription d'Osisko sont inscrits et se négocient au TSX sous le symbole « OSK.WT ». Suivant la consolidation des actions d'Osisko intervenue le 25 août 2015, soit après la date d'effet de l'acquisition, chaque bon de souscription d'Osisko peut être exercé jusqu'au 25 août 2018 et, suivant l'exercice de 20 bons de souscription d'Osisko et le paiement de 3,00 \$, le détenteur dudit bon de souscription d'Osisko aura le droit de recevoir une action ordinaire.

| <b>Bons de souscriptions – 1 pour 1</b>  |                                       |                                      |
|--|---------------------------------------|--------------------------------------|
|  | <b>Nombre de bons de souscription</b> | <b>Prix d'exercice moyen pondéré</b> |
| En circulation au 31 décembre 2014   | -                                     | -                                    |
| Bons de souscription émis à l'acquisition de NGM                                 | 696 048                               | 5,27 \$                              |
| En circulation au 31 décembre 2015   | 696 048                               | 5,27 \$                              |
| Émission de bons de souscription suivant la conversion des reçus de souscription | <b>10 521 700</b>                     | <b>1,44 \$</b>                       |
| Anciens bons de souscription de NioGold acquis                                   | <b>1 010 477</b>                      | <b>1,15 \$</b>                       |
| Exercés  | (4 746 039)                           | 1,41 \$                              |
| Échus  | (241 332)                             | 6,30 \$                              |
| <b>En circulation au 31 décembre 2016</b>  | <b>7 240 854</b>                      | <b>1,62 \$</b>                       |

Le 3 février 2016, la Société a réalisé le financement de février 2016 visant des reçus de souscription, dans le cadre duquel la Société a émis et vendu 10 521 700 reçus de souscription. En parallèle avec la réalisation de l'arrangement NioGold le 11 mars 2016, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire et un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire peut être exercé en contrepartie d'une action ordinaire jusqu'au 3 février 2019, au prix d'exercice de 1,44 \$.



(anciennement Corporation minière Oban)

## 16. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle porte des jugements, qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur l'application des conventions comptables et sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de dépenses au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et à des hypothèses pour l'avenir. Le choix des estimations et des hypothèses associées repose sur différentes hypothèses, y compris l'expérience antérieure ainsi que d'autres facteurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements portés relativement à la valeur comptable des actifs et des passifs n'ayant pas été évalués par d'autres sources. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### i) Jugements importants dans l'application des conventions comptables

Les secteurs pour lesquels la direction doit porter d'importants jugements lors de l'application des conventions comptables de la Société pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :

#### *Impôts*

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans diverses juridictions. Un jugement important est nécessaire pour évaluer la provision pour impôts sur le résultat, du fait de la complexité de la législation. Il existe plusieurs transactions et méthodes de calculs pour lesquelles l'évaluation de l'impôt est incertaine dans le cours normal des affaires.

#### *Acquisitions*

La Société applique un jugement important pour établir si un ensemble intégré d'activités et d'actifs acquis est une entreprise. L'acquisition d'une entreprise est comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. Si un ensemble intégré d'activités et d'actifs acquis ne correspond pas à la définition d'une entreprise, la transaction est comptabilisée comme une acquisition d'actifs. La direction est d'avis que les actifs acquis en 2015 et 2016 ne correspondent pas à la définition d'une entreprise, en raison de l'absence d'acquisition de réserves minérales ainsi que des intrants et du personnel acquis. Il existe des différences entre la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises par rapport à celle d'une acquisition d'actifs, y compris la comptabilisation potentielle du goodwill et des montants d'impôts différés, l'évaluation initiale de certains actifs et passifs et la comptabilisation des coûts de transaction. Ces différences n'influent pas seulement sur la comptabilisation à la date de l'acquisition, mais aussi sur les analyses en matière d'amortissement, d'épuisement et de dépréciation potentielle dans le futur.

#### *Détermination de l'influence notable à l'égard de placements en actions*

Un jugement est requis pour évaluer si la participation de la Société dans des titres négociables correspond à la définition d'influence notable et, de ce fait, sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence par opposition à la juste valeur par le biais du résultat. La direction fait cette détermination en se basant sur sa participation légale et sa représentation sur le conseil et en analysant la participation de la Société dans le processus d'établissement des politiques des entités. De l'avis de la direction, aucun des placements détenus au 31 décembre 2015 ne rencontrait les critères pour exercer une influence notable sur l'entité émettrice et, de ce fait, les placements ont été comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016, la direction a déterminé qu'elle était en mesure d'exercer une influence notable sur Kilo et sur Barkerville et a donc commencé à comptabiliser ces placements comme des placements dans des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence.

### ii) Estimations et hypothèses comptables importantes

Les secteurs pour lesquels la direction doit procéder à des estimations importantes et formuler des hypothèses pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :





(anciennement Corporation minière Oban)

### **Dépréciation d'actifs non financiers**

La Société évalue ses unités génératrices de trésorerie à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indicateurs de dépréciation. Advenant l'existence d'un indicateur de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La détermination de la valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses comme les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, les besoins en capitaux futurs, le potentiel d'exploration et le rendement opérationnel futur. La juste valeur est établie comme la valeur qui serait obtenue de la vente de l'actif lors d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes.

### **Juste valeur des paiements fondés sur des actions**

La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions implique l'estimation des taux d'intérêt, de la durée de vie des options, du taux d'extinction prévu, de la volatilité du prix des actions et de l'utilisation du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Le modèle d'évaluation des options Black-Scholes exige des données d'hypothèse fortement subjectives qui peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les options d'achat d'actions octroyées sont exercées en conformité avec le régime d'options d'achat d'actions. L'estimation de la rémunération fondée sur des actions est subjective et peut avoir une incidence considérable sur le résultat net. La Société a utilisé un taux d'extinction pour établir la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions à comptabiliser, qui tient compte de l'expérience antérieure. L'expérience antérieure peut être non représentative des taux d'extinction réellement encourus. Plusieurs autres variables sont utilisées lors de la détermination de la valeur des options d'achat d'options à partir du modèle d'évaluation Black-Scholes :

- **Dividende prévu** : La Société n'a pas versé de dividende dans le passé puisqu'elle est à l'étape de l'exploration et qu'elle n'a pas encore obtenu de bénéfices d'exploitation importants. De plus, la Société ne prévoit pas verser de dividende dans un avenir prévisible. Ainsi, un taux de dividende de 0 % a été utilisé pour l'estimation des options d'achat d'actions.
- **Volatilité** : La Société tient compte d'information historique sur la valeur boursière de sociétés comparables pour déterminer le degré de volatilité à la date d'octroi des options d'achat d'actions. En conséquence, selon le moment de l'octroi des options d'achat d'actions et de la période historique étudiée, le degré de volatilité peut être différent lorsque la valeur des différentes options d'achat d'actions est calculée.
- **Taux d'intérêt sans risque** : La Société utilise le taux d'intérêt disponible pour des titres d'État ayant une durée prévue équivalente à la date d'octroi d'options d'achat d'actions. Le taux d'intérêt sans risque variera en fonction de la date d'octroi des options d'achat d'actions et de leur durée prévue.

## **17. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES IFRS ET PRISES DE POSITION COMPTABLE FUTURES**

Certaines prises de position émises par l'IASB ou par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (« IFRIC ») sont obligatoires pour les exercices financiers se terminant après le 31 décembre 2016. Plusieurs ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante pour la Société et ont donc été exclus du résumé ci-dessous.

### **Norme internationale d'information financière 2, « Paiements fondés sur des actions » (« IFRS 2 »)**

En juin 2016, l'IASB a émis des modifications à l'IFRS 2, apportant des éclaircissements sur la manière de comptabiliser certains types de transaction dont le paiement est fondé sur des actions, y compris la comptabilisation de l'incidence des conditions d'exercice et de non-exercice pour l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions possédant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, et la comptabilisation d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui devient réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie. Les modifications à l'IFRS 2 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.



(anciennement Corporation minière Oban)

### **Norme internationale d'information financière 15, « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (« IFRS 15 »)**

En mai 2015, l'IASB a publié la norme IFRS 15. Le principe fondamental de la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que les sociétés comptabilisent les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et de services aux clients en un montant qui reflète la contrepartie (c'est-à-dire le paiement) à laquelle la société est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, fournira des directives pour les transactions non traitées antérieurement de manière exhaustive (par exemple, des produits de services et des modifications de contrat) et améliorera les directives pour les contrats comprenant plusieurs éléments. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son application anticipée est permise. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.

En avril 2016, l'IASB a émis des modifications à l'IFRS 15, clarifiant l'application de certains principes sur lesquels repose la norme, y compris la nécessité d'identifier une obligation de performance et déterminer si une société agit pour son propre compte ou comme mandataire dans l'offre d'un bien ou d'un service. Les modifications entreront en vigueur en même temps que l'IFRS 15 le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.

### **Norme internationale d'information financière 9, « Instruments financiers » (« IFRS 9 »)**

En juillet 2015, l'IASB a émis l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » (« IAS 39 »). L'IFRS 9 prescrit une seule approche pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en lieu et place des nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 en ce qui a trait à la classification et l'évaluation des passifs financiers ont été reprises telles quelles dans IFRS 9. La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39. Un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture est introduit et représente une réorganisation substantielle de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux traduire leurs activités de gestion du risque dans les états financiers.

Les améliorations les plus importantes visent les entités qui couvrent des risques non financiers et celles-ci devraient particulièrement intéresser les établissements non financiers. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son application anticipée est permise. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.

### **Norme internationale d'information financière 16, « Contrats de location » (« IFRS 16 »)**

En janvier 2016, l'IASB a émis l'IFRS 16. Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location à l'état de la situation financière selon un modèle unique, faisant disparaître la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Son application anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.

### **IAS 7, « Tableau des flux de trésorerie » (« IAS 7 »)**

En janvier 2016, l'IASB a émis des modifications à la norme IAS 7 en vertu desquelles les entités devront dorénavant fournir des renseignements plus détaillés à propos des changements de leurs passifs financiers, y compris les changements se rapportant aux flux de trésorerie et les changements hors caisse. Les modifications à la norme IAS 7 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.



(anciennement Corporation minière Oban)

## **IAS 12, « Impôts sur le résultat » (« IAS 12 »)**

En janvier 2016, l'IASB a émis des modifications à la norme IAS 12, qui clarifient les directives sur la comptabilisation des actifs d'impôts différés se rapportant aux pertes latentes découlant d'instruments de dette qui sont évalués à la juste valeur. Les modifications à la norme IAS 12 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Société n'évalue aucun de ses instruments de dette à la juste valeur à l'heure actuelle. Par conséquent, l'application de la norme IAS12 ne devrait pas avoir d'incidence notable sur les états financiers de la Société.

## **18. GOUVERNANCE**

La direction et le conseil reconnaissent la valeur d'une bonne gouvernance d'entreprise et de l'adoption de pratiques exemplaires. La Société met tout en œuvre pour continuer d'améliorer ses pratiques de gouvernance en fonction des étapes de son développement et de l'évolution des lignes directrices en matière de pratiques exemplaires et de réglementation.

Le conseil a adopté un mandat précisant ses responsabilités et définissant ses tâches. Le conseil comprend quatre comités (le comité d'audit, le comité de rémunération, le comité de gouvernance et des mises en candidature et le comité sur la santé, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale d'entreprise). Le comité d'audit possède une charte, laquelle précise le mandat du comité et ses procédures de convocation de réunions et donne accès à des ressources externes.

Le conseil a également adopté un code d'éthique, lequel régit le comportement éthique de tous les employés, dirigeants et administrateurs. Des politiques distinctes en matière de divulgation et de période d'interdiction d'opérations sont également en place. Pour plus de détails concernant les pratiques de gouvernance de la Société, veuillez consulter le site web de la Société, au [www.miniereosisko.com](http://www.miniereosisko.com).

Les administrateurs de la Société possèdent une expertise dans les domaines de l'exploration, de la métallurgie, de l'exploitation minière, de la comptabilité, des services bancaires, du financement et des valeurs mobilières. Le conseil se réunit au moins quatre fois par an alors que les rencontres des comités ont lieu au besoin.

## **19. CONTRÔLES INTERNES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

### **Contrôles de divulgation de l'information et procédures**

Les contrôles et procédures de divulgation de l'information visent à fournir une assurance raisonnable à l'effet que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou autres documents qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par cette législation et que cette démarche comprend des contrôles et des procédures qui sont conçus afin d'assurer que l'information est colligée et divulguée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de décider en temps opportun si elle doit être divulguée.

### **Contrôles internes de divulgation de l'information financière**

Les contrôles internes de divulgation de l'information financière sont conçus pour garantir de manière raisonnable l'exactitude de l'information financière et la préparation des états financiers conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la conception des contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société pour assurer de manière raisonnable l'exactitude de l'information financière et la préparation des états financiers conformément aux IFRS.



(anciennement Corporation minière Oban)

Les contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société comprennent des politiques et des procédures qui : se rapportent à la tenue de registres raisonnablement détaillés, reflétant avec précision les opérations et les cessions liées aux actifs et en donnant une image fidèle ; procurent une assurance raisonnable que les opérations sont dûment comptabilisées pour permettre la préparation d'états financiers selon les IFRS et que les recouvrements et dépenses sont effectués conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de la Société ; procurent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées d'actifs susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers.

La direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a évalué l'efficacité et le fonctionnement des contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société. Au 31 décembre 2016, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont tous deux conclu que les contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société, conformément à leur définition dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, sont efficaces et atteignent l'objectif pour lequel ils ont été conçus. En raison de leurs limites inhérentes, les contrôles internes de divulgation de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et pourraient ne pas prévenir ou détecter des inexactitudes. En outre, toute projection d'une évaluation de leur efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration de la conformité aux politiques ou aux procédures.

## 20. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La Société a inclus une mesure non conforme aux IFRS pour le « fonds de roulement » dans le présent rapport de gestion afin d'ajouter de l'information à ses états financiers, lesquels sont présentés conformément aux IFRS. La Société est d'avis que cette mesure permet aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Cette donnée vise à fournir une information supplémentaire et ne doit pas être considérée seule ou se substituer aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

La Société a établi le fonds de roulement comme suit (en milliers de dollars canadiens) :

|  | 31 décembre<br>2016 | 30 septembre<br>2016 | 30 juin<br>2016 | 31 mars<br>2016 |
|--|---------------------|----------------------|-----------------|-----------------|
| <i>Réconciliation pour la période terminée</i> |                     |                      |                 |                 |
|  | (\$)                | (\$)                 | (\$)            | (\$)            |
| Actif courant                                  | 101 290             | 100 963              | 72 081          | 75 955          |
| Moins passif courant                           | 7 152               | 4 972                | 3 627           | 5 051           |
| <b>Fonds de roulement</b>                      | <b>94 138</b>       | <b>95 991</b>        | <b>68 454</b>   | <b>70 904</b>   |

|  | 31 décembre<br>2015 | 30 septembre<br>2015 | 30 juin<br>2015 | 31 mars<br>2015 |
|--|---------------------|----------------------|-----------------|-----------------|
| <i>Réconciliation pour la période terminée</i> |                     |                      |                 |                 |
|  | (\$)                | (\$)                 | (\$)            | (\$)            |
| Actif courant                                  | 66 365              | 74 160               | 11 309          | 9 880           |
| Moins passif courant                           | 2 697               | 1 545                | 783             | 453             |
| <b>Fonds de roulement</b>                      | <b>63 668</b>       | <b>72 615</b>        | <b>10 526</b>   | <b>9 427</b>    |



(anciennement Corporation minière Oban)

## 21. MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion comprend des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières qui s'applique (« énoncés prospectifs »), lesquels peuvent comprendre notamment des énoncés relativement à la performance financière ou opérationnelle future de la Société, aux projets miniers de la Société, au prix futur des métaux, à l'estimation des ressources minérales, à la réalisation des ressources minérales estimées, au calendrier et à l'importance de la production future estimée (le cas échéant), aux dépenses en immobilisations et aux dépenses d'exploitation et d'exploration, aux coûts et au calendrier de développement de nouveaux gisements, aux coûts et au calendrier de l'exploration dans le futur, aux exigences de capital supplémentaire, à la législation gouvernementale en matière d'exploitation minière et d'exploration minérale, aux risques environnementaux, aux dépenses de réhabilitation d'un terrain, aux litiges concernant des titres, aux réclamations ou aux limites de couverture d'assurance. On reconnaît souvent, mais pas toujours, les énoncés prospectifs à l'emploi de termes tels que « planifier », « s'attendre à », « devoir », « budgéter », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « prévoir », « prédire », « être d'avis que » et d'autres termes ou expressions analogues, y compris la variante négative de ces termes, ainsi qu'à l'emploi du futur ou du conditionnel comme « pourrait », « devrait », « pourra », « devra » ou des termes comme « probable » ou « prévu », selon lesquels certaines mesures peuvent ou pourraient être prises ou seront prises, certains événements peuvent ou pourraient survenir ou surviendront ou certains résultats peuvent ou pourraient être atteints ou seront atteints.

Les énoncés prospectifs reposent sur des opinions et des estimations faites par la direction au moment où ils ont été obtenus et s'appuient sur diverses hypothèses comprenant, sans s'y limiter, l'importance des résultats de forage, les activités d'exploration en cours, le fait que la Société obtiendra les permis nécessaires à ses activités en temps opportun afin qu'elle puisse effectuer les programmes de forage planifiés, qu'une main-d'œuvre qualifiée et des entrepreneurs seront disponibles à mesure que les activités de la Société s'accroissent, que le prix de l'or surpassera le niveau de rentabilité économique du projet, que la Société sera en mesure d'obtenir le financement en capital nécessaire à ses activités et qu'elle réalisera les ressources minérales estimées.

Les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de la Société soient sensiblement différents des résultats, du rendement ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement indiqués par de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les incertitudes quant aux affaires en général, à l'économie, à la concurrence, à la politique et à la société ; les résultats réels des activités d'exploration actuelles ; les résultats réels des activités de remise en état des terrains ; les conclusions des évaluations économiques ; les modifications apportées aux paramètres d'un projet à mesure que ce dernier se précise ; les prix futurs des métaux ; les variations possibles de la teneur ou du taux de récupération ; l'éventualité qu'une usine, un équipement ou un procédé ne fonctionne pas comme prévu ; les accidents, les conflits de travail ou d'autres risques inhérents à l'industrie minière ; l'instabilité politique ; les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales ou du financement, ou des retards dans la réalisation d'activités de développement ou de construction.

Bien que la Société ait tenté de répertorier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels soient sensiblement différents de ceux qui sont indiqués dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats ne correspondent pas à ce qui était prévu, estimé ou voulu. Les énoncés prospectifs présentés dans ce rapport sont en date du présent rapport de gestion et la Société décline toute intention ou obligation d'actualiser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts puisque les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas s'en remettre outre mesure aux énoncés prospectifs.





(anciennement Corporation minière Oban)

## 22. RISQUES ET INCERTITUDES

Les activités de la Société, étant l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minières dans les Amériques, sont de nature spéculative et comportent un degré de risque élevé. Certains facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, ceux décrits ci-dessous, peuvent avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société ou sur ses futurs résultats d'exploitation et pourraient faire en sorte que les événements réels diffèrent substantiellement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs faits par la Société ou concernant cette dernière. Voir la section « *Énoncés prospectifs* ». Le lecteur doit examiner attentivement ces risques ainsi que l'information publiée dans les états financiers de la Société, dans la notice annuelle de la Société datée du 16 mars 2017 et dans les autres documents publics déposés concernant la Société, lesquels sont disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### Nature de l'exploration minérale et de l'exploitation minière

Le futur de la Société est dépendant de ses programmes d'exploration et de développement. L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent des risques financiers importants sur une longue période de temps, que même une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation minutieuse ne peut éliminer. Peu de propriétés explorées deviendront éventuellement des mines productives économiquement viables. Des dépenses importantes sur les propriétés d'exploration de la Société seront nécessaires pour construire les installations d'exploitation et de traitement sur le site. Il est possible que malgré une vérification diligente préliminaire, les résultats soient négatifs, menant à l'abandon des projets. Il est impossible de s'assurer que les études de pré faisabilité et de faisabilité sur les projets de la Société ou les programmes d'exploration en cours ou planifiés sur les propriétés où la Société a des droits d'exploration mèneront à une exploitation commerciale rentable. La Société ne peut garantir que ses activités d'exploration actuelles et futures mèneront à la découverte d'un gisement contenant des réserves minérales.

Les estimations de ressources minérales et toute autre détermination possible en matière de viabilité commerciale d'un gisement peuvent être influencées par les facteurs suivants : les caractéristiques du gisement, comme sa dimension et sa teneur ; les formations géologiques inhabituelles ou imprévues et la métallurgie ; la proximité d'infrastructures ; les coûts de financement ; les prix des métaux précieux, qui sont très volatils ; la réglementation gouvernementale, y compris celle référant aux prix, aux impôts, aux redevances, aux infrastructures, à l'utilisation du territoire, à l'importation et à l'exportation de concentrés de métaux, au contrôle des changes et à la protection de l'environnement. L'incidence de ces facteurs ne peut pas être prévue avec exactitude, mais n'importe quelle combinaison de ces facteurs pourrait faire en sorte que la Société n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi ou que ses activités et sa situation financière subissent une incidence défavorable. Les projets d'exploration et de développement se heurtent également à des risques opérationnels importants, y compris, mais sans s'y limiter, l'incapacité d'obtenir les droits d'accès aux propriétés, les accidents, les bris d'équipement, les conflits de travail (incluant les arrêts de travail et les grèves) et toute autre interruption non planifiée.

### Exploration, développement et exploitation

La rentabilité à long terme des activités de la Société est en partie reliée aux coûts et au succès de ses programmes d'exploration, lesquels pourraient être influencés par de nombreux facteurs, y compris la capacité de la Société de prolonger la période d'exploration permise qui est octroyée par les contrats de concession sous-jacents. Des dépenses importantes sont nécessaires pour établir des réserves par forage, pour concevoir des procédés d'extraction des ressources et, dans le cas de nouvelles propriétés, pour mettre sur pied des installations d'extraction et de traitement et des infrastructures sur tout site choisi pour l'extraction. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement important, rien ne garantit qu'un gisement minéral sera commercialement viable ni qu'il sera possible d'obtenir les fonds nécessaires à son développement en temps opportun.

### Liquidités et financement additionnel

La capacité de la Société de poursuivre ses activités est dépendante de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire. La seule source de liquidités de la Société est son solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les besoins en liquidités sont gérés en fonction des flux de trésorerie prévus pour s'assurer que le fonds de roulement sera adéquat pour faire face aux obligations de la Société.



(anciennement Corporation minière Oban)

La mise en valeur, l'exploration et le développement des propriétés de la Société, y compris les projets d'exploration et de développements en cours et, si besoin est, la construction d'installations de traitement et le début des activités minières nécessiteront d'importants financements additionnels. De ce fait, la Société devra trouver d'autres sources de financement par actions dans un futur proche. Malgré le fait que la Société ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, sa capacité de recueillir un financement en actions supplémentaire pourrait être influencée par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, des conditions du marché défavorables, la fluctuation du prix des matières premières et un ralentissement économique. Rien ne garantit que la Société réussira à obtenir le financement additionnel requis pour poursuivre ses activités ou pour maintenir ses participations dans les propriétés, ni que ce financement sera suffisant pour faire face aux objectifs de la Société, ni que ce financement sera obtenu à des conditions favorables à la Société. L'incapacité d'obtenir le financement adéquat au moment opportun peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration ou de développement de n'importe laquelle ou de l'ensemble des propriétés de la Société ou même la perte d'une participation dans une propriété, ce qui pourrait nuire de manière importante aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société.

### **Absence de bénéfices et historiques de pertes**

Les affaires relatives aux propriétés de ressources en développement et en exploration comportent un degré élevé de risques et, de ce fait, rien ne garantit que les programmes d'explorations actuels mèneront à des exploitations rentables. La Société n'a pas établi l'existence de réserves de matériel minéralisé économiquement récupérable sur ses propriétés et aucun de ses projets n'a généré à ce jour de revenus ; la Société ne génère donc pas de liquidités de ses activités. Rien ne garantit que des pertes importantes additionnelles ne se produiront pas dans le futur. Les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations de la Société peuvent augmenter dans les années à venir, à mesure que progressent les travaux d'exploration, de développement ou de production sur les propriétés de la Société. La Société n'anticipe pas tirer des revenus de ses activités dans un avenir prévisible et prévoit subir des pertes jusqu'au moment où une ou plusieurs de ses propriétés atteignent la production commerciale et génèrent des revenus suffisants pour financer les activités poursuivies. Rien ne garantit l'éventuelle exploitation commerciale de n'importe quelle propriété de la Société. Rien ne garantit également que de nouveaux capitaux seront disponibles. Dans le cas contraire, la Société sera dans l'obligation de limiter substantiellement ses activités ou de les interrompre.

### **Cours en bourse des actions ordinaires**

Les actions ordinaires de la Société se négocient au TSX sous le symbole « OSK » et les bons de souscription de l'arrangement se négocient au TSX sous le symbole « OSK.WT ». Le cours en bourse des titres de plusieurs sociétés, plus particulièrement les sociétés minières dont les projets sont à l'étape de l'exploration et du développement, subit d'importantes fluctuations qui ne sont pas nécessairement reliées à la performance financière, à la valeur sous-jacente des actifs ou des zones d'intérêts de ces sociétés. Rien ne garantit un marché actif pour les actions ordinaires ou les bons de souscription de l'arrangement, ni que le cours des actions ordinaires ou des bons de souscription de l'arrangement ne connaîtra pas de fluctuations. Le cours en bourse des actions ordinaires ou des bons de souscription inscrits peut, en tout temps, ne pas être le reflet exact de la valeur à long terme de la Société. Des recours collectifs en valeurs mobilières ont souvent été déposés contre des entreprises à la suite d'une période de volatilité du cours en bourses de leurs titres. La Société peut être la cible de tels recours dans le futur. Des litiges concernant des titres pourraient entraîner des coûts et des dommages substantiels et détourner l'attention de la direction et des ressources.

### **Volatilité du prix des matières premières**

Le développement des propriétés de la Société dépend des prix futurs des minéraux et des métaux. Ainsi, advenant une production commerciale de n'importe laquelle de ses propriétés, la rentabilité de la Société sera grandement influencée par les variations des prix sur le marché des minéraux et des métaux.



(anciennement Corporation minière Oban)

Les prix des métaux précieux sont sujets à une volatilité, laquelle peut être importante, survenir sur de courtes périodes de temps et subir les effets de nombreux facteurs, tous en-dehors du contrôle de la Société. De tels facteurs comprennent, sans s'y limiter, les taux de change et les taux d'intérêt, l'inflation ou la déflation, la fluctuation de la valeur du dollar américain et d'autres devises, l'offre et la demande à l'échelle mondiale ou régionale, les transactions spéculatives, les coûts de production de métaux précieux et leur niveau et la conjoncture politique et économique. Ces facteurs économiques externes subissent à leur tour l'influence des changements dans les tendances en matière d'investissements à l'international, les systèmes monétaires, la vigueur et la confiance dans le dollar américain (presque toutes les matières premières sont libellées en cette devise) et les développements politiques.

L'effet de ces facteurs sur le prix des métaux précieux, et par conséquent la viabilité économique de n'importe quel projet d'exploration de la Société, ne peut être déterminé avec exactitude. Les prix des matières premières ont énormément fluctué historiquement et une future baisse des prix peut faire en sorte que le développement des propriétés de la Société (ainsi que toute production future de ses propriétés) sera irréalisable ou non rentable. La Société peut donc décider qu'il n'est pas économiquement réalisable d'entreprendre la production commerciale d'une partie ou de l'ensemble de ses propriétés, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur la performance financière et les résultats opérationnels de la Société. Dans de telles circonstances, la Société peut également réduire ou suspendre une partie ou l'ensemble de ses activités d'exploration.

### **Acquisition de titres**

L'acquisition de titres de propriétés minérales est un processus très détaillé et coûteux en temps. La Société peut ne pas être le porteur inscrit d'une partie ou de la totalité des claims ou des concessions du projet Lac Windfall, du projet Bloc Marban ou de n'importe lequel des projets miniers de la Société. Ces claims ou concessions peuvent être enregistrés au nom d'autres individus ou d'autres entités, faisant en sorte que la Société peut difficilement faire appliquer ses droits sur ces claims ou concessions. Rien ne garantit que les transferts proposés ou en attente seront réalisés comme prévu. L'incapacité d'acquiescer les titres de n'importe quel claim ou de n'importe quelle concession pour un ou l'ensemble des projets de la Société peut avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

### **Questions de titres**

Une fois acquis, les titres des propriétés minérales et le secteur où ils se trouvent peuvent être contestés. Rien ne garantit que le titre d'un claim ou d'une concession des projets de la Société ne sera pas contesté ou remis en question. Il peut y avoir contestation de n'importe quel titre de la Société qui, en cas de succès, peut entraîner la perte ou la diminution de la participation de la Société dans de tels titres. Les propriétés de la Société peuvent être assujetties à des liens, des conventions, des transferts ou des réclamations qui sont antérieurs, mais qui n'ont pas été enregistrés et le titre peut notamment être l'objet de vices de titres non détectés. De plus, la Société peut être incapable d'exploiter ses propriétés comme elle y est autorisée ou de faire valoir ses droits sur celles-ci. Le défaut de se conformer à la législation et à la réglementation qui s'appliquent, y compris le défaut de payer des impôts ou de réaliser les travaux statutaires, peut mener à la résiliation unilatérale des concessions par les autorités du secteur minier ou autres entités gouvernementales.

### **Incertitude et variabilité inhérentes de l'échantillonnage**

Même si la Société est d'avis que l'espacement entre les forages pour délimiter les ressources minérales et les réserves minérales pour les projets Lac Windfall et Bloc Marban est approprié, il existe une variabilité inhérente entre les duplicatas prélevés à proximité l'un de l'autre et les points d'échantillonnage qui ne peut être raisonnablement éliminée. Il peut aussi exister des détails géologiques non connus qui n'ont pas été définis ou correctement évalués au niveau actuel de la délimitation. Ceci produit des incertitudes qui ne peuvent être raisonnablement éliminées du processus d'estimation. Les variances résultantes peuvent avoir un effet soit positif, soit négatif sur les activités d'exploitation et de traitement.



(anciennement Corporation minière Oban)

### **Fiabilité des estimations de ressources minérales**

Les ressources minérales ne sont que des estimations et rien ne peut garantir que les tonnages et les teneurs anticipés seront réalisés ou que le niveau prévu de récupération sera atteint. L'estimation des ressources minérales peut être grandement influencée par des problèmes liés à l'environnement, aux permis, aux titres, à la commercialisation ou à des questions d'ordre juridique, fiscal ou sociopolitique ou tout autre problème pertinent. Il existe de nombreuses incertitudes inhérentes à l'estimation des ressources minérales, y compris des facteurs en dehors du contrôle de la Société. Une estimation est un processus subjectif et l'exactitude de n'importe quelle estimation de ressources minérales est fonction de la quantité et de la qualité des données disponibles, de la nature du corps minéralisé et des hypothèses et des jugements faits lors de l'ingénierie et l'interprétation géologique. Ces estimations peuvent nécessiter des ajustements ou des révisions à la baisse subséquemment aux travaux d'exploration et de développement ou à la production réelle.

La fluctuation des prix de l'or et de l'argent, les résultats des forages, des essais métallurgiques et de la production, l'évaluation des plans d'exploitation après la date d'une estimation, les exigences en matière de permis ou des difficultés opérationnelles ou techniques non prévues peuvent être la cause d'une révision des ressources minérales estimées. Advenant une réduction des ressources minérales, la Société peut être obligée de déprécier de manière importante ses investissements dans des propriétés minières, de réduire la valeur comptable d'un ou de plusieurs de ses actifs, ou de retarder ou d'abandonner la production ou le développement de nouveaux projets, entraînant une augmentation des pertes nettes et une diminution des flux de trésorerie. Les ressources minérales ne doivent pas être considérées comme une assurance de la durée de vie d'une mine ou de la rentabilité des exploitations actuelles ou futures. Toute réduction importante dans l'estimation des ressources minérales peut avoir une incidence néfaste substantielle sur les résultats des activités et la situation financière de la Société.

Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité. Rien ne garantit que des ressources minérales seront reclassées en des réserves minérales prouvées ou probables.

### **Incertitude relative aux ressources minérales présumées**

Les ressources minérales présumées ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée. En raison de l'incertitude qui peut être associée aux ressources minérales présumées, rien ne garantit qu'à la suite de la réalisation de travaux d'exploration, des ressources minérales présumées seront reclassées en des réserves minérales prouvées ou probables.

### **Modalités et prolongement des accords de concession**

Une non-conformité à des accords de concession peut conduire à leur résiliation hâtive par les autorités du secteur minier ou autre entité gouvernementale. Une société dont les accords de concession ont été résiliés pourrait ne plus se voir délivrer de nouvelles concessions ou ne plus être en mesure de conserver les concessions qu'elle détient déjà. La Société n'a connaissance d'aucun motif de résiliation ni d'aucune enquête ou procédure dans le but de résilier n'importe quel accord de concession.

### **Réglementation gouvernementale**

Les activités d'exploration et de développement minier de la Société sont assujetties à différentes lois régissant la prospection, le développement, la production, la fiscalité, les normes du travail et la santé au travail, les substances toxiques, l'utilisation du territoire, l'utilisation de l'eau, les problèmes territoriaux avec les communautés locales et autres questions propres à certains secteurs d'activités. Même si les activités d'exploration et de développement de la Société sont actuellement effectuées selon tous les règlements applicables, rien ne garantit que de nouveaux règlements ne seront pas adoptés ou que des règlements déjà existants ne seront pas appliqués d'une manière pouvant limiter ou freiner l'exploration, le développement ou la production. Les modifications aux lois et aux règlements actuels régissant les activités de la Société ou une application plus rigoureuse de ceux-ci pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités et la situation financière de celle-ci.



(anciennement Corporation minière Oban)

Les activités de la Société peuvent être assujetties à la réglementation sur l'environnement promulguée par des agences gouvernementales de temps à autre. La législation sur l'environnement prévoit des restrictions et des interdictions quant aux déversements, aux rejets ou aux émissions de diverses substances produites dans le cadre de certaines activités minières, comme un suintement à travers le parc à résidus qui pourrait polluer l'environnement. Une violation de ces lois peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités. De plus, la soumission et l'approbation d'études d'impact sur l'environnement sont exigées pour certains types d'activités. Les lois environnementales évoluent vers des normes plus strictes ainsi que vers une mise en application plus rigoureuse et des amendes et pénalités plus élevées en cas d'infraction. Des évaluations environnementales des projets envisagés nécessitent un degré de responsabilité accru pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Le coût pour se conformer aux changements dans la réglementation gouvernementale peut également réduire la rentabilité des activités futures de la Société.

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités. D'autres mesures d'exécution peuvent comprendre des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures de redressement. Les parties exerçant des activités minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations aux lois ou aux règlements applicables.

### **Permis**

Diverses autorités gouvernementales peuvent exiger que des licences et des permis soient obtenus à l'égard des activités de la Société. La Société s'engage à faire de son mieux pour obtenir toutes les licences et tous les permis nécessaires à la réalisation des activités prévues et a l'intention de se conformer, à tous les égards importants, aux conditions de ces licences et permis. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir ou de conserver, en tout temps, l'ensemble des licences et des permis nécessaires qui sont exigés pour entreprendre ses travaux d'exploration ou de développement planifiés ou d'entreprendre la production commerciale de ses propriétés et d'exploiter de ce fait des installations minières. En cas de production commerciale, le coût pour se conformer aux modifications de la réglementation gouvernementale peut réduire la rentabilité des activités ou faire obstacle au développement économique des propriétés de la Société.

En matière de permis environnementaux, les autorités environnementales compétentes peuvent exiger des licences relatives à l'environnement ou tout autre permis ou concession en cette matière pour le développement, la construction et l'exploitation de mines sur des projets de la Société. Il peut se révéler difficile d'obtenir les licences, concessions ou permis environnementaux requis, voire tarder à les obtenir, et les conditions lors de leur émission peuvent différer des demandes de la Société. Exercer des activités sans les permis environnementaux requis peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités ainsi que des accusations au criminel contre la Société pour violations des lois et règlements applicables.

### **Droits de surface**

La Société ne détient pas tous les droits de surface de ses propriétés et rien ne garantit que les droits de surface détenus par le gouvernement ou de tierces parties seront octroyés, et ce, à des conditions raisonnables. L'impossibilité d'acquérir les droits de surface peut nuire à la Société en l'empêchant d'accéder à ses propriétés ou d'y réaliser des activités de construction ou de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité des activités futures de la Société.



(anciennement Corporation minière Oban)

### Dépendance envers le personnel clé

Dans une large mesure, la croissance future de la Société et son développement dépend de sa capacité à recruter et à fidéliser du personnel très qualifié. La Société s'en remet à un nombre restreint d'employés, de consultants et de cadres supérieurs et rien ne garantit que la Société sera en mesure de conserver ce personnel clé. Qu'ils soient employés, consultants ou cadres supérieurs, la perte des services d'une ou de plusieurs personnes clés, si ce personnel n'est pas remplacé, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les perspectives de la Société.

Pour fonctionner correctement et gérer son potentiel de croissance future, la Société doit attirer et fidéliser des ingénieurs, des gestionnaires et du personnel financier hautement qualifiés. La concurrence pour du personnel qualifié est grande dans ces domaines et rien ne garantit que la Société sera en mesure d'attirer et de maintenir du personnel qualifié. Si la Société est incapable d'attirer et de maintenir du personnel qualifié pour le développement de ses propriétés dans le futur, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### Risques non assurables

Les activités minières comportent généralement un haut niveau de risque. Les activités d'exploration, de développement et de production sur des propriétés minérales comprennent des risques, y compris, mais sans s'y limiter, des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues, une activité sismique, des coups de toit, des effondrements, des incendies, des inondations, des glissements de terrain, des tremblements de terre et autres incidents environnementaux, des risques liés à l'expédition des concentrés de métaux précieux ou de lingots d'or et une instabilité politique et sociale, lesquels pourraient endommager ou détruire les installations de la mine ou autres installations de production, des dommages corporels ou des dommages à la propriété, des dommages environnementaux et possiblement une responsabilité légale. Même si la Société considère que des protections adéquates pour minimiser ces risques ont été prises, les activités sont assujetties à des dangers, comme des bris d'équipement ou la rupture de structures, lesquels pourraient entraîner la pollution de l'environnement et, par conséquent, une responsabilité. Il n'est pas toujours possible de s'assurer contre de tels risques, tout comme la Société peut choisir de ne pas s'assurer contre certains risques en raison de primes élevées ou pour d'autres motifs. Si la responsabilité de la Société est établie, la rentabilité future de la Société peut être réduite, voire éliminée, entraînant une augmentation des coûts et une diminution de la valeur des actions ordinaires. La Société ne possède pas d'assurances contre les risques liés aux titres, à la politique ou à l'environnement.

Bien que la Société puisse contracter des assurances contre certains risques dont les primes sont jugées adéquates, la nature de ces risques est telle que les responsabilités peuvent excéder les limites de la police ou être exclues de la couverture. Les coûts potentiels associés à toute responsabilité non couverte par une assurance ou dépassant la couverture d'assurance pourraient être la cause de délais substantiels ou nécessiter le débours de montants importants, nuisant alors aux activités et à la situation financière de la Société.

### Conditions financières globales

La volatilité accrue des conditions financières globales a eu un impact négatif sur l'accessibilité au financement public des sociétés, plus particulièrement les sociétés de ressources juniors. Ces facteurs peuvent limiter la capacité de la Société d'obtenir du financement sous forme de dette ou sur les marchés boursiers dans le futur ou de les obtenir à des conditions favorables pour la Société. Si ces périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés se poursuivent, ceci pourrait avoir une incidence néfaste sur les activités de la Société et, en conséquence, sur le cours des actions ordinaires.





(anciennement Corporation minière Oban)

## Concurrence

L'industrie de l'exploration et de l'exploitation minière est concurrentielle à toutes les étapes. Lors de la recherche et de l'acquisition de propriétés minérales intéressantes, la Société rivalise avec plusieurs sociétés et individus, y compris des concurrents disposant de ressources financières, techniques et autres plus importantes. La capacité de la Société d'acquérir des propriétés dans le futur repose sur sa capacité de sélectionner et d'acquérir des propriétés productrices ou des propriétés d'exploration qui lui conviennent. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de livrer efficacement concurrence à ces autres entités en acquérant de telles propriétés ni qu'elle sera en mesure de développer des marchés pour les matières premières éventuellement produites sur ses propriétés. N'importe laquelle de ces incapacités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la situation financière de la Société.

## Conventions d'option et de coentreprise

La Société a conclu des conventions d'option et de coentreprise et peut encore en conclure afin d'acquérir des participations dans des propriétés et d'obtenir des fonds. Tout défaut de respect des engagements par n'importe quel partenaire envers la Société ou autres tierces parties ou toute dispute concernant les droits et obligations de tierces parties peuvent avoir une incidence défavorable sur la Société. Selon les modalités de certaines conventions d'options actuelles de la Société, celle-ci doit se conformer à ses obligations en matière d'exploration et de relations auprès des communautés, entre autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.

En vertu des modalités de ces conventions d'option, la Société peut être tenue de respecter les lois applicables, lesquelles nécessiteront le paiement des droits de maintien et des redevances correspondantes en cas d'exploitation ou de production. Les coûts pour se conformer aux conventions d'option sont difficiles à prévoir avec exactitude ; toutefois, si la Société est obligée de cesser ses activités sur n'importe laquelle de ses concessions ou de payer des droits, des redevances ou des impôts importants, ceci pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.

La Société peut ne pas être en mesure d'influencer directement les décisions stratégiques concernant les propriétés assujetties aux modalités de ces conventions, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur stratégique des concessions afférentes.

## Relations avec la communauté

Les relations avec les communautés où la Société exerce ses activités sont vitales pour assurer le succès futur des activités existantes ainsi que la construction et le développement de ses projets.

Le projet Lac Windfall est sur des terres de catégorie III et les Autochtones ont montré un intérêt pour ce territoire. Il est situé au sein du territoire traditionnel de la Nation crie de Waswanipi. La Société a conclu un accord d'exploration avancée avec la Nation crie de Waswanipi, le Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Autorité régionale des Cris. De plus, des discussions préliminaires informelles ont été tenues avec certaines parties intéressées. À mesure que le projet Lac Windfall progresse, un plan officiel de communication et de consultation sera nécessaire pour obtenir l'engagement des parties intéressées autochtones et non autochtones afin d'informer et de consulter les Premières Nations et le public à propos des activités sur le projet Lac Windfall, de remédier à leurs préoccupations et de recueillir leurs commentaires. Il sera peut-être nécessaire de négocier d'autres accords avec les Premières Nations concernées selon l'évolution du projet Lac Windfall.

Même si la Société s'engage à mener ses activités de manière socialement responsable et veiller à conclure des conventions conformément à de telles exigences, rien ne garantit la réussite de ses efforts et, le cas échéant, les interventions de tierces parties pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.



(anciennement Corporation minière Oban)

### **Conflits d'intérêts**

Certains administrateurs et dirigeants de la Société agissent à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés engagées dans des activités d'exploration, de développement et d'exploitation de ressources naturelles. De telles associations pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts. Les administrateurs sont tenus par la loi d'agir avec intégrité et bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société et de déclarer tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans quelque projet ou possibilité de la Société. De plus, chacun des administrateurs est tenu par la loi de déclarer son intérêt et s'abstiendra de voter sur toute question qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts, conformément aux lois applicables.

### **Infrastructures**

Les activités d'exploitation minière, de traitement, de développement et d'exploration dépendent dans une certaine mesure d'installations adéquates. Les routes, les ponts, les sources d'énergie et l'alimentation en eau de même que la localisation des municipalités et de la main-d'œuvre sont des déterminants essentiels qui influencent les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation. Les phénomènes météorologiques inhabituels ou peu fréquents, le sabotage, l'ingérence du gouvernement ou toute autre entrave à l'entretien ou à l'approvisionnement de telles installations peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'explorer ses propriétés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et la situation financière de la Société.

### **Les actions ordinaires en circulation peuvent être l'objet de dilution**

L'exercice des options d'achat d'actions et des bons de souscription déjà émis par la Société ainsi que l'émission d'autres titres dans le futur peut entraîner la dilution de la participation en capitaux propres des porteurs d'actions ordinaires.

### **Aucune politique de dividendes**

La Société n'a déclaré aucun dividende depuis sa constitution et ne prévoit pas le faire dans un avenir prévisible. Toute détermination future quant au paiement de dividendes sera à la discrétion du conseil et dépendra de la réalisation de gain, des résultats des activités, de la situation financière de la Société, des besoins en capitaux et en frais généraux dans le futur et tout autre facteur jugé pertinent par les administrateurs de la Société. Rien ne garantit le paiement de dividendes.

## **23. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Des renseignements complémentaires sur la Société sont disponibles dans la notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, datée du 16 mars 2017, laquelle peut être consultée sous le profil de la Société sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).